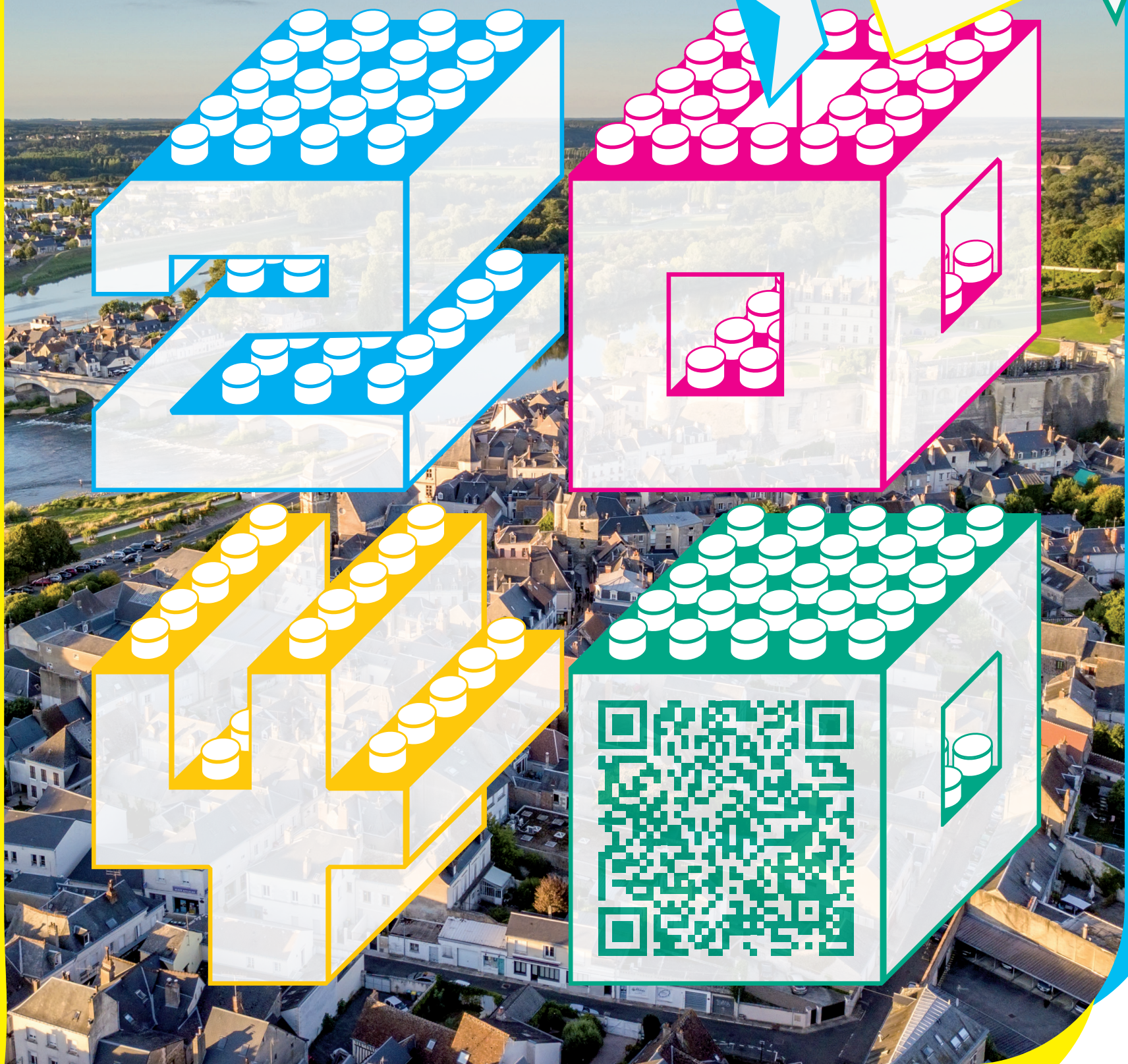


Aidez-nous à **construire** la ville de **demain** !

AMBOISE



Document validé par le Conseil Municipal
du 3 juillet 2025.





Amboise, de 2025 à 2040.

Amboise est une ville unique, par son histoire, son patrimoine, son environnement exceptionnel et ses paysages. Son histoire et son présent ne sont pas que touristiques, ils sont aussi industriels, commerçants, ouvriers. Notre cité porte la centralité de tout un territoire, regroupant à la fois la totalité des établissements scolaires secondaires, l'essentiel des équipements sportifs et culturels, le centre hospitalier, les EHPAD, la Gendarmerie, le Centre principal de secours, la déchetterie...

Très vivante, notre ville propose toute l'année des animations culturelles et sportives et soutient un très important tissu associatif, creuset d'engagement citoyens pour de nombreux habitants. Vivante, la ville l'est aussi grâce à son économie, aux commerces, aux marchés.

Nous avons souhaité projeter **Amboise à 15 ans** à travers l'élaboration d'un projet de territoire participatif. Un projet de territoire, c'est classiquement l'analyse de l'existant, le diagnostic des fonctionnements, dysfonctionnements et des manques puis la construction de réponses à cet état des lieux. La dimension participative a permis à celles et ceux qui le souhaitent de s'exprimer de plusieurs manières : en participant à des ateliers, en renseignant un questionnaire, en proposant des idées. La qualité de la participation est à souligner, mais aussi le nombre total de contributeurs (une centaine), ce qui rend ce projet d'autant plus légitime.

Alors, quelle ville en 2040 ?

Une ville accessible à tous. Cela passe par l'inversion du déséquilibre de l'offre de logements qui crée une tension sur les prix ainsi que par des coûts d'énergie qui pèsent moins dans les budgets.

Des espaces mieux partagés par les différents usagers, en sécurité. Cela nécessitera le développement des modes de transport alternatifs permettant de limiter le besoin de la voiture individuelle.

Des équipements plus ouverts à la pratique libre et des animations pour tous les publics.

Des solidarités horizontales, entre les personnes, par l'échange, l'entraide, le troc.

Une économie diversifiée, qui porte à la fois les emplois du tourisme et ceux de l'industrie, du commerce, de l'économie sociale et solidaire.

Des citoyens engagés dans la vie de la cité via les associations, les animations de proximité, les solidarités de voisinage. Une ville ouverte sur son environnement, son territoire, son bassin de vie.

La ville d'aujourd'hui porte en elle ces appétences mais aussi tous les talents pour leur permettre d'émerger.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont passé du temps à construire ce projet de territoire, en apportant leur contribution, quelle qu'en soit la forme. Merci aussi à Emma Delierre qui a piloté ce projet pendant plusieurs mois.

Et maintenant à vous tous, à nous tous, de faire vivre ce projet de territoire dont nous souhaitons qu'il constitue le cadre de référence de l'action publique à venir.

Bonne lecture de ce projet.

Brice RAVIER

Maire d'Amboise

Yves AGUITON

Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Conseiller municipal délégué en charge du projet « Amboise 2040 ».



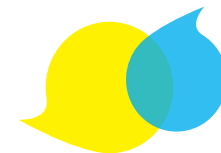
Amboise 2040, **portrait du territoire**

Table des matières

Introduction	4
Le profil sociogéographique d'Amboise	5
1. Amboise dans son territoire (page 5)	
2. Caractéristiques démographiques (page 5)	
3. Augmentation du nombre de ménages (page 6)	
Urbanisme, habitat, mobilités, sécurité-tranquillité publique	7
1. Logement et habitat (page 7)	
2. Sur le long terme (page 9)	
3. Le parc social : état des lieux (page 11)	
4. Évolution du peuplement (page 11)	
5. Mobilités (page 12)	
6. Sécurité-tranquillité publique (page 13)	
7. Les enjeux (page 13)	
Environnement/transition écologique	14
1. Espaces naturels et artificialisation du territoire (page 14)	
2. Risques naturels et technologiques (page 15)	
3. Énergies : consommation, production, émission de gaz à effet de serre (page 15)	
4. Les enjeux (page 16)	
Portrait social et santé	17
1. Une précarité non négligeable (page 17)	
2. Personnes âgées (page 18)	
3. Politique de la ville (page 18)	
4. Offre de santé (page 18)	
5. Les enjeux (page 19)	
Vie économique, tourisme, commerce	20
1. L'emploi (page 20)	
2. Les établissements (page 21)	
3. Le chômage (page 22)	
4. Le tourisme (page 22)	
5. Les enjeux (page 23)	
Éducation, jeunesse	24
1. Petite enfance (page 24)	
2. Établissements d'enseignement (page 24)	
3. Les enjeux (page 25)	
Vie associative, sport, culture et citoyenneté	26
1. Sport (page 26)	
2. Culture & patrimoine (page 28)	
3. Vie associative (page 30)	
4. Vie citoyenne (page 31)	
5. Les enjeux (page 33)	
La méthode pour AMBOISE 2040	34
Les orientations détaillées	41
Annexe : délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2025	53
Annexe : questionnaire aux habitants	55



Introduction



Cette première partie du **projet de territoire** permet de disposer d'éléments factuels, statistiques, relatifs à la commune d'Amboise. Ensemble, ces données composent un état des lieux qui permet d'avoir un aperçu global, même si l'objectif n'est pas de disposer d'éléments exhaustifs.

Ces données « froides » du territoire permettent d'objectiver des ressentis et des représentations.

Une partie de ces éléments ont pu être partagés lors des ateliers de construction du projet de territoire "**Amboise 2040**".



Le profil sociogéographique d'Amboise

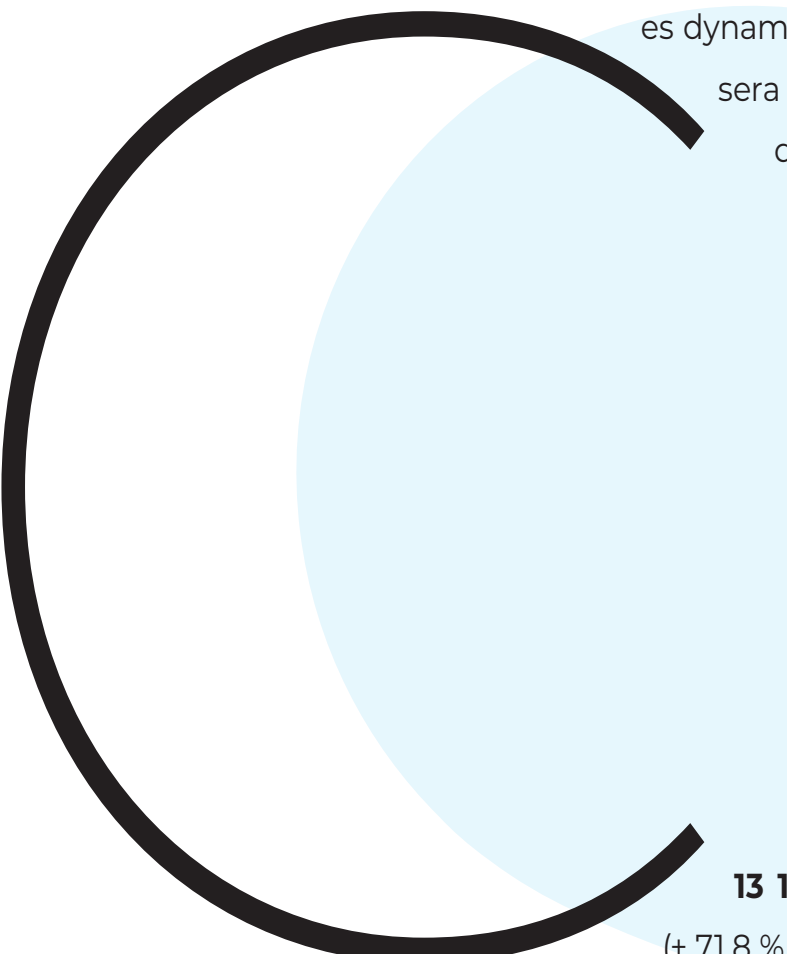
1. Amboise dans son territoire

La ville d'Amboise compte **13 525** habitants selon le dernier recensement (population totale) et 13 132 (population municipale millésimée 2022, prise en compte au 1er janvier 2025). Située dans l'unité urbaine de Tours, elle bénéficie de l'attractivité de cette aire urbaine, comme en témoignent les nombreuses migrations quotidiennes entre les lieux de travail et de vie (15 % des actifs d'Amboise travaillent à Tours ou Saint-Pierre-des-Corps), même si la densité d'emploi d'Amboise génère également des déplacements quotidiens en sens inverse (370 habitants de Tours travaillent à Amboise). La proximité de la zone d'emploi de Blois génère également des déplacements quotidiens en direction du territoire d'Agglopolys, en particulier Blois et Villebarou. Au sein de la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), Amboise se distingue comme la ville la plus importante en termes de population. Elle concentre également une grande partie des emplois du territoire. 85 % des opportunités professionnelles sont réparties au sein du pôle urbain (entre Amboise, Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse). De plus, elle offre un niveau élevé d'équipements et de services, supérieur non seulement à celui des autres communes de la CCVA, mais aussi à celui de communes de taille comparable. Amboise fait ainsi partie des 742 centres structurants d'équipement et de services répertoriés par l'ANCT en France (aux côtés -pour l'Indre-et-Loire- de Chinon, Joué-lès-Tours, Loches, Saint-Pierre des Corps et Saint-Cyr-sur-Loire). Bien qu'éloignée des grandes métropoles, Amboise ne peut être qualifiée de commune rurale. C'est une petite ville au sens de l'INSEE (entre 2 000 et 20 000 habitants), qui joue un rôle de pôle d'attractivité économique au sein de la CCVA.

2. Caractéristiques démographiques

Indicateurs entre 2015 et 2021	Amboise
Variation annuelle de la population (habitants)	-30
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	+30
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	-60

Une population stable mais vieillissante Si les derniers chiffres de l'INSEE indiquent un nombre d'habitants en très légère hausse (+13 en 2022 vs 2015), les données précédentes étaient en baisse pendant plusieurs années. Les derniers chiffres détaillés (2021) montraient ainsi une baisse, avec deux éléments caractérisant la dynamique démographique d'Amboise : une population vieillissante, répartie de manière inégale sur le territoire, et une tendance globale à la diminution de la population. Cette baisse s'explique par deux indicateurs clés : le solde migratoire apparent, qui reflète les mouvements d'arrivée et de départ des habitants, et le solde naturel, qui résulte de la différence entre les naissances et les décès.



es dynamiques soulèvent des questions sur l'attractivité résidentielle de la ville, un point qui sera approfondi dans l'analyse sur le logement et l'habitat, ainsi que sur le vieillissement de la population. En effet, Amboise se distingue par la proportion élevée de ses habitants âgés de **75 ans et plus**, qui représentent **13,1 %** de la population locale, contre seulement 10,7 % en moyenne nationale. Ce vieillissement s'accroît rapidement, différenciant encore davantage Amboise des autres communes de la CCVA. Par contraste, plusieurs communes voisines de la CCVA connaissent une croissance démographique sur la même période : Lussault-sur-Loire (+2,3 % par an), Saint-Règle (+2,4 %), Mosnes, Pocé-sur-Cisse, Chargé et Souvigny-de-Touraine **affichent toutes une** augmentation, tandis que seule Nazelles-Négron enregistre une légère baisse de -0,5 %.

Sur la période longue (1962-2022), il apparaît qu'Amboise est cependant stable dans son environnement. Ainsi, **la population d'Amboise est passée de 7 953 à 13 132 habitants (+ 65,1 %)**, une évolution légèrement inférieure à celle du territoire (+ 71,8 % pour les 14 communes), ramenant son poids démographique de 47,8 à 46.

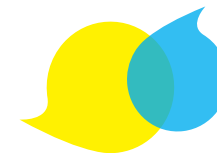
Il est remarquable que les communes les plus dynamiques démographiquement sur cette période longue soient les plus proches d'Amboise : Saint-Règle (+ 199,5 %), Chargé (+ 136,8 %), Nazelles-Négron (+ 111,2 %) et Lussault-sur-Loire (+ 99,6 %). Ces communes permettent à leurs habitants d'être à la fois en proximité immédiate d'Amboise et de ses équipements, sans en porter le poids financier à travers la fiscalité communale. Ces communes proposent aussi un prix du foncier et de l'habitat moins élevé (voir plus loin).

3. Augmentation du nombre de ménages

Bien que la population d'Amboise soit stable, le nombre de ménages sur le territoire est en augmentation. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs. D'abord le vieillissement de la population, qui conduit à une augmentation du nombre de personnes vivant seules après le départ ou le décès de leurs proches ; ensuite, les évolutions des modes de vie, notamment la hausse des divorces et la diminution du nombre de familles nombreuses.

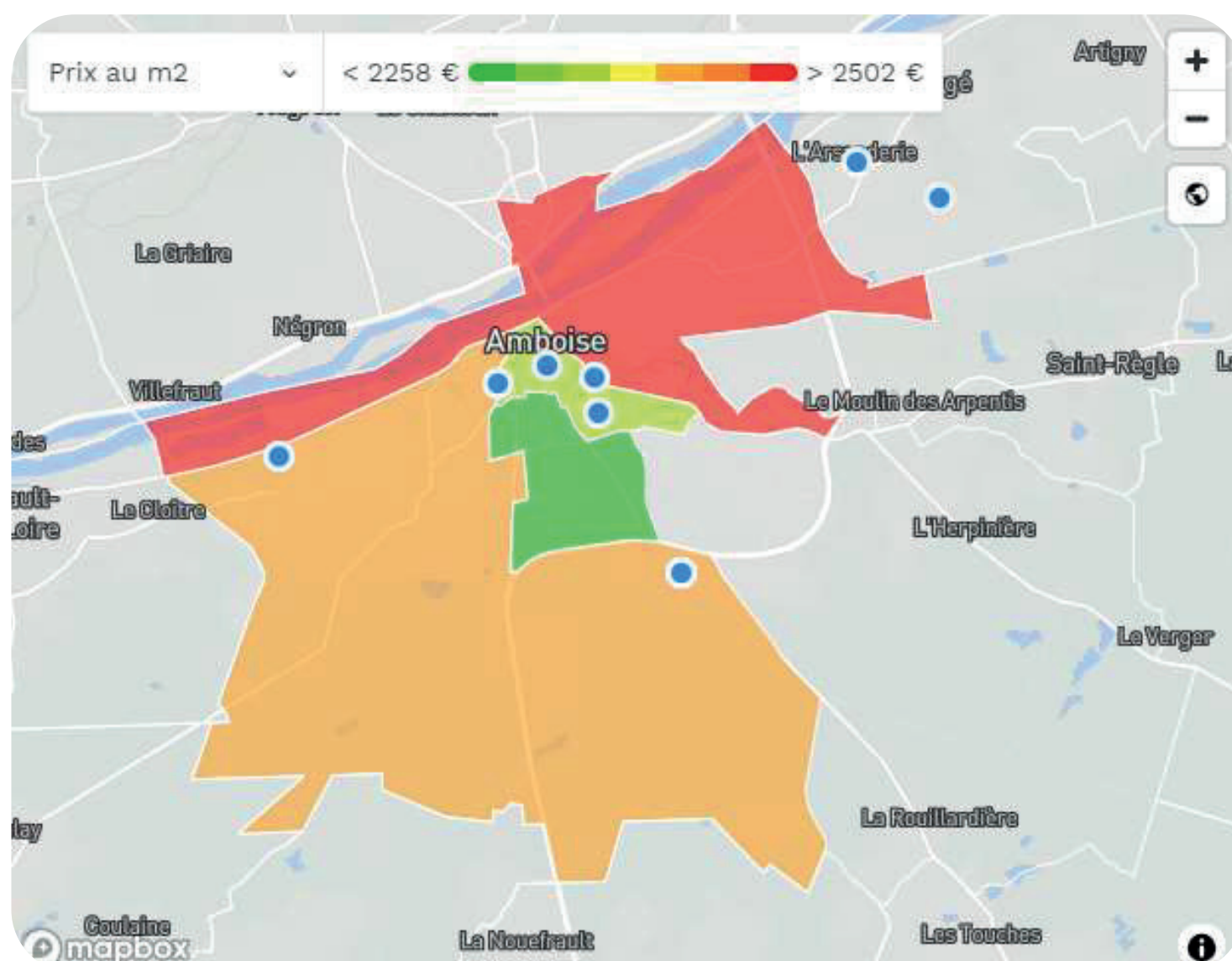
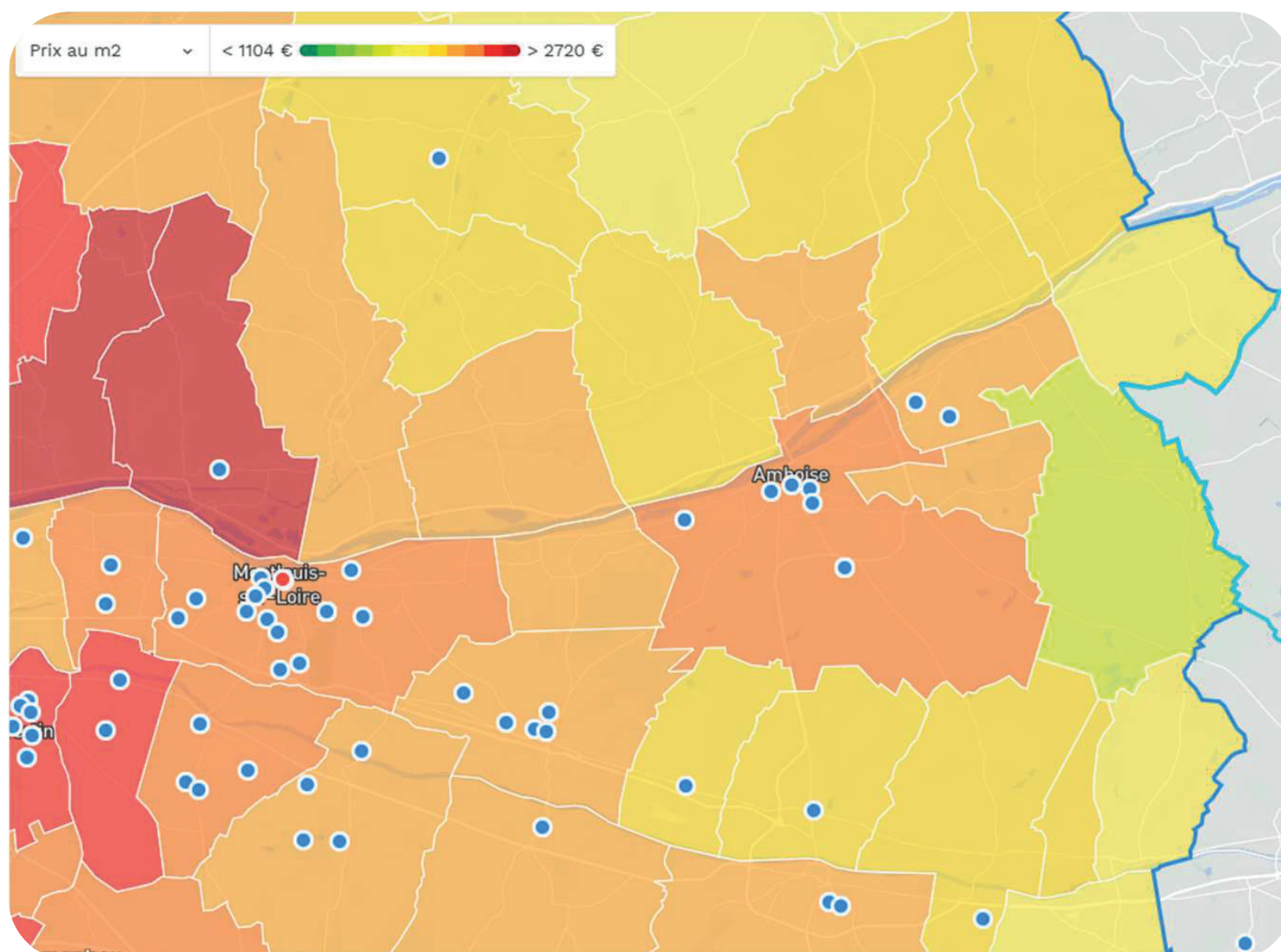
Ces dynamiques entraînent une réduction de la taille moyenne des ménages, mais un accroissement du nombre total de ménages. Ainsi, la taille moyenne des ménages amboisiens est passée de 3 en 1968 à 2,1 en 2020. Ce phénomène n'est pas une caractéristique locale mais une évolution nationale. Cependant, dans un contexte de tension du marché immobilier, cela crée une difficulté supplémentaire.

Urbanisme, habitat, mobilités, sécurité-tranquillité publique



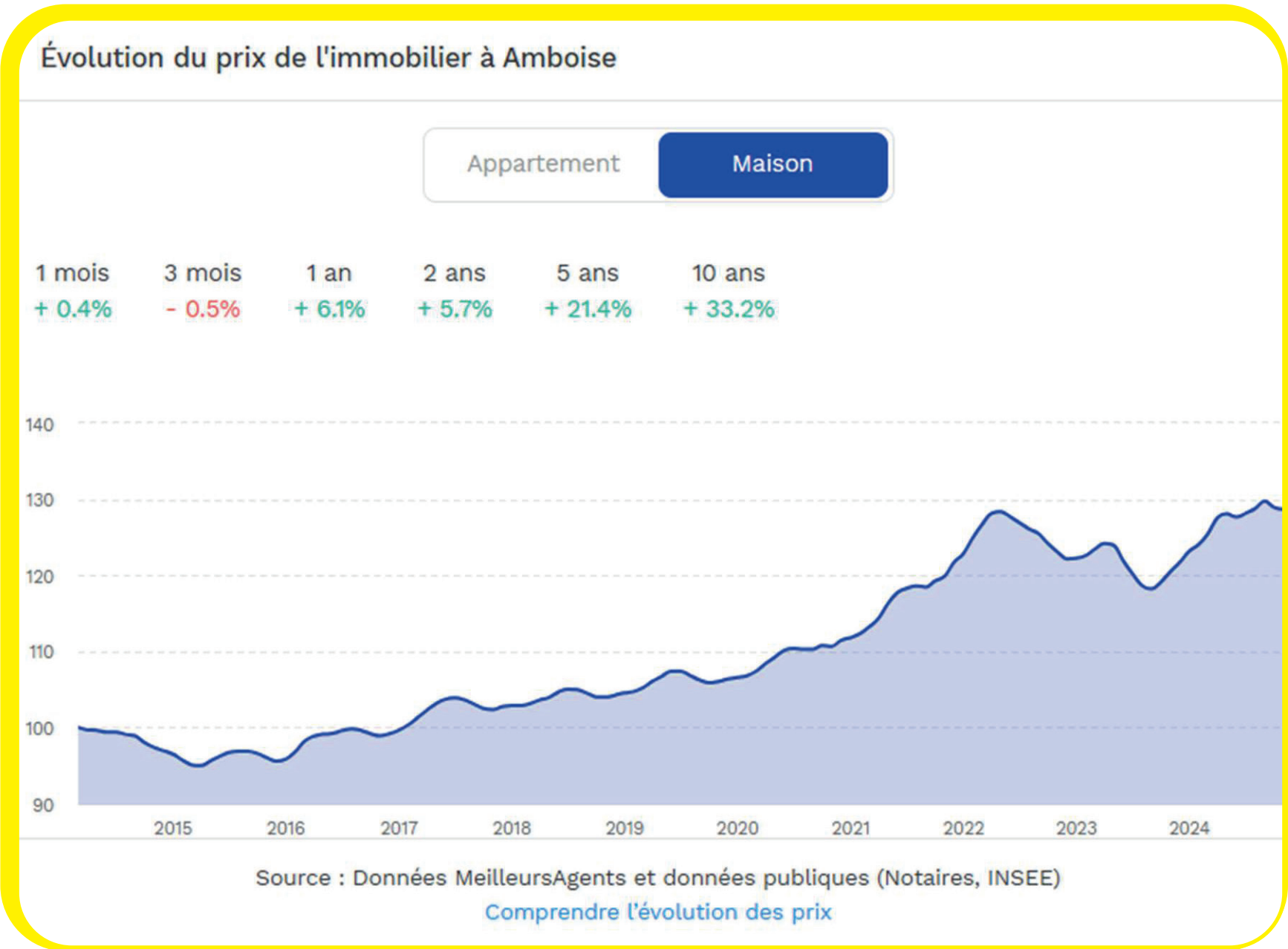
1. Logement et habitat

- a) Des prix au mètre carré élevés
- b) Le prix au mètre carré à Amboise est plus élevé que dans les communes aux alentours.



Amboise jouit d'une attractivité résidentielle. Le prix moyen à l'achat d'un appartement est de **2 311 €** du m2 pour un appartement et **2 453 €** pour une maison. **Les logements les plus onéreux se situent en bord de Loire et en centre-ville.**

Il est intéressant de voir ce phénomène dans la durée, puisque les prix des maisons et des appartements à Amboise ont augmenté respectivement de **30 % et 22 % en 10 ans (de 2014 à 2024)**.



Ainsi, l'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une pression accrue sur le marché immobilier. Lorsque la demande augmente, les prix tendent à grimper, d'autant plus que l'offre de logements ne progresse pas dans les mêmes proportions. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : une part importante de logements secondaires ou vacants, trop peu mobilisés pour répondre à la demande locale.

Mais surtout, il apparaît une forte augmentation du nombre de résidences secondaires : entre 2013 et 2018 par exemple, le nombre de résidences secondaires a été multiplié par 3. Concrètement, cela se traduit par 1 logement sur 10 qui est considéré comme une résidence secondaire (2020 : 10.6 % des logements contre 3.8 % en 2014 !).

2. Sur le plus long terme (1968-2020), le constat est d'autant plus frappant :

	1968	1982	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	2747	3954	4775	5464	5908	5823
Évolution annuelle		+86/an	+48,3/an	+70/an	+89/an	-14/an
Résidences secondaires / occas.	229	177	188	173	248	766
Évolution annuelle		-4/an	+0.6/an	-1,5/an	+15/an	+86/an
Logements vacants	200	378	355	527	437	608
Évolution annuelle		+13/an	-1,3/an	+16,5/an	-18/an	+29/an
L'ensemble	3176	4509	5318	6163	6592	7197
Évolution annuelle		+95/an	+47,6/an	+85/an	+86/an	+101/an
Part principales Total	86,5 %	87,7 %	89,8 %	88,7 %	89,6 %	80,9 %

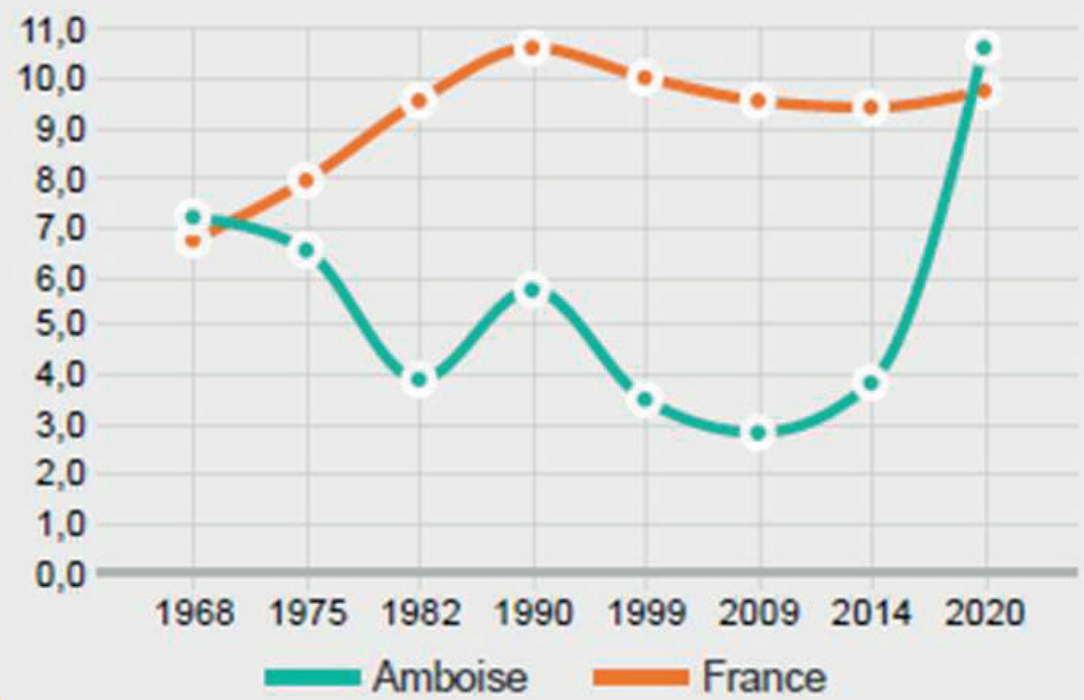
Entre 2014 et 2020, la ville s'est dotée de plus de 100 logements par an, ce qui en fait la période la plus active des 50 dernières années en la matière. Pourtant, le nombre de résidences principales a reculé dans le même temps, phénomène tout à fait inédit. Le passage brutal de 89,6 % du parc affecté aux résidences principales en 2014 à 80,9 % en 2020 est une démonstration forte de l'évolution vers une forme d'ubérisation du logement et du tourisme.

Pourtant, Amboise n'est pas considérée en "zone tendue", zonage actuellement reconnu aux communes qui comptent plus de 20 % de résidences secondaires. Avec 10,6 % et une tendance très forte en quelques années, on peut craindre que ce chiffre soit encore plus important actuellement, surtout dans un contexte post-COVID qui a modifié durablement les comportements et le rapport à l'habitat.

Cela peut s'expliquer par la facilité de la mise en location de logements avec Airbnb, Booking et autres plateformes. Cette facilité de mise en location s'accompagne (au moins jusqu'aux décrets d'application de la loi de novembre 2024) d'une réelle attractivité fiscale, financière (logements facilement valorisables à Amboise) et de gestion (pas d'impayés, pas de problématiques liées au droit au logement, pas d'obligations de réaliser des travaux énergétiques avant mise en location).

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

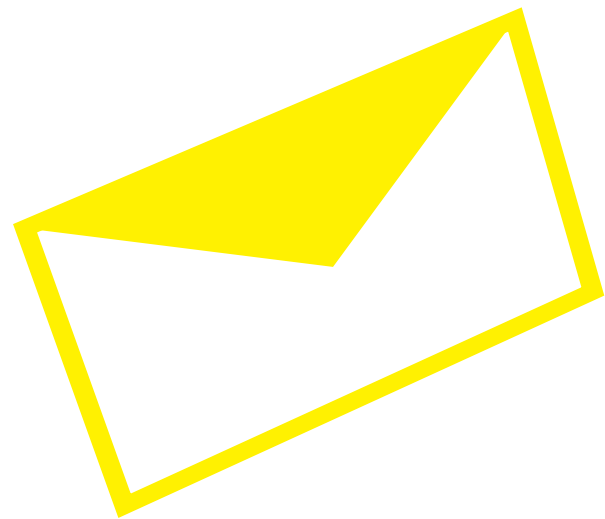
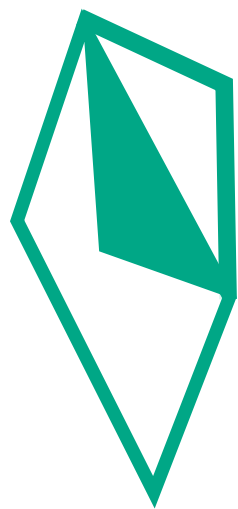
L'une des difficultés est de disposer d'éléments précis quant à l'affectation, totale ou partielle, permanente ou occasionnelle, des logements aux touristes. Ainsi, les données fournies par AirBnB pour 2024 font état de **467** logements pour cette seule plateforme. Parmi ces locations figurent des résidences principales (dont l'affectation partielle au tourisme ne crée pas de déséquilibre) mais aussi et surtout des résidences secondaires (**69 %** des logements mis en location via AirBnB d'après le site lui-même).

Cela renforce les tensions sur le marché immobilier, rendant les logements plus difficiles d'accès pour les primo-accédants, les familles, les personnes aux revenus modestes ou intermédiaires. Cela crée aussi une concurrence certaine aux hôteliers du secteur.

La baisse du nombre d'ouvriers (**- 20 %** entre 2010 et 2021) et l'augmentation du nombre de cadres et de profession intellectuelles supérieures (**+ 23 %** sur la même période) dessinent une forme de gentrification lente, renforcée par l'attractivité d'Amboise envers de jeunes retraités venant de la région parisienne, notamment en post-Covid.

3. Le parc social : état des lieux

Le parc social à Amboise représente **1585** logements en 2020, dont 80% se trouvent dans les deux quartiers prioritaires de la ville, la Verrerie et Malétrenne – Plaisance – Patte d'Oie. Le parc social est donc concentré dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), limitant fortement la mixité de l'habitat et donc la mixité sociale, malgré les démarches volontaristes des bailleurs et de la commune pour créer du logement social au cœur d'opérations d'importance tout en validant la vente d'habitations dans les QPV.



4. L'évolution du peuplement

» **1397** personnes ont emménagé à Amboise en 2021 tandis que 994 ont quitté leur logement pendant la même période. Il est intéressant d'observer d'où viennent les néo Amboisiens et où partent ceux qui vivaient à Amboise. 476 ont déménagé d'Amboise à Amboise, ramenant le nombre d'arrivées / départs, respectivement à 921 et 518. Sur 921 arrivées, les 10 origines les plus fréquentes sont Blois (249), Tours (98), Nazelles-Négron (60), Limeray (46), Montreuil (46), Montlouis (40), Joué (27), Saint-Pierre (19), Véretz (19 et l'étranger (18). Globalement, 59 % venaient de la Région Centre-Val de Loire et 39 % d'autres régions (2 % de l'étranger). Sur les 518 départs d'Amboise, 166 sont allés à Tours, 55 à Pocé, 44 à Mosnes, 41 à Nazelles, 40 à Montlouis, 36 à Saint-Georges sur Cher, 25 à Saint-Règle et 25 à Limeray, 24 à Notre Dame d'Oé et 22 à Joué... pour les 10 destinations les plus prisées.

5. Mobilités

Voitures

Le nombre de véhicules circulant dans la ville et sur les départementales qui l'entourent tend à augmenter. C'est notamment le cas de la RD 31 qui fait désormais office de "barreau" entre les échangeurs des autoroutes A10 et A85, générant une forte densité de circulation à certaines périodes. Cette voie enregistre par exemple une moyenne de 14 070 véhicules par jour entre les ronds-points de la Verrerie et de la Boitardière (+ 24 % de circulation en 15 ans). La part modale de la voiture représente 62 % à l'échelle du Val d'Amboise, l'objectif du schéma de mobilité étant de ramener ce chiffre à 52 %. À cela, il convient d'ajouter le covoiturage, qui représente aujourd'hui 15 % des déplacements avec un objectif fixé à 17 %. Depuis février 2020, Val d'Amboise a développé le dispositif de covoiturage organisé "Rézo Pouce" avec 56 arrêts dont 13 à Amboise. Ce dispositif a été déployé sur plusieurs territoires voisins mais il mériterait la relance d'une communication.

Vélo

La pratique du vélo à Amboise est rendue difficile par l'architecture héritée de l'histoire de la ville (des rues étroites notamment dans le centre malgré plusieurs voies à sens unique), mais aussi par sa topographie (alternance des plateaux et de la vallée). Cependant, un plan de mobilité active, construit en résonance avec la démarche communautaire, a défini deux aménagements prioritaires pour l'usage quotidien : un axe nord / sud (Gare / Cité scolaire) en cours d'aménagement et un axe Est / Ouest (Verrerie / Chandon) à réaliser afin de compléter les amorces déjà réalisées. À l'échelle de Val d'Amboise, l'usage du vélo représente une part de 1 % avec l'objectif d'atteindre 4 %.

Train

La SNCF a annoncé 830 000 voyageurs en gare d'Amboise en 2023 (dernier chiffre communiqué) soit une hausse de 58 % en deux ans. La dynamique pourrait augmenter fortement avec l'horizon de déploiement du SERM (Service Express Régional Métropolitain) permettant de densifier l'offre. La question multimodale se posera alors avec d'autant plus d'acuité que les parkings de la gare sont saturés.

Le Bus de la Ville

La ligne bus de la ville, créée en mai 2010, relie notamment la zone industrielle de la Boitardière, la gare, le quartier du Bout des Ponts, Malétrenne-Plaisance Patte d'Oie et la Verrerie. Ce service de transport a été créé dans le cadre de la Politique de la Ville, c'est pourquoi c'est un service coordonné par ce service. Relier les personnes des QPV aux zones d'emploi était la mission originelle, soutenue financièrement à l'origine par l'État et par l'Europe. Avec plus de 800 personnes transportées chaque semaine, le Bus rend aujourd'hui service à une population bien plus large que celle de ces quartiers. Cependant, ce service s'avère aujourd'hui insuffisant à répondre à l'ensemble des demandes, la longueur du trajet rendant impossible la connexion avec la gare à chaque arrivée / départ de train.

Amboise est dotée d'un **CLSPD*** (*Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance) qui permet de partager les enjeux entre élus, forces de l'ordre et partenaires associatifs. Des échanges réguliers sont ainsi possibles, permettant d'engager des actions régulières et partenariales. La coordination entre la Gendarmerie et la Police municipale permet une bonne réactivité sur le terrain ainsi que des interventions complémentaires sur les champs d'intervention respectifs de ces deux entités.

Le taux de criminalité (relatif à la totalité des crimes et délits, rapportés à 1000 habitants) est de 66 en 2024. C'est un indice supérieur à la moyenne nationale (59) mais inférieur à celle des villes de plus de 10 000 habitants (90) dans lesquelles se concentrent la plupart des crimes et délits. À Amboise, ce sont les vols et cambriolages qui constituent les actes les plus nombreux (44 % de l'ensemble), les violences contre les personnes représentant 27 % des actes commis en 2024. Les phénomènes les plus inquiétants sont les violences, notamment les coups et blessures intrafamiliaux (5 cas pour 1000 habitants). Enfin, on relève en 2024 : 1 affaire de trafic de stupéfiants, 1 vol violent sans arme et 1 vol avec arme.

Cependant, les données de délinquance doivent s'analyser sur le temps long, les chiffres d'une année pouvant être influencés nettement par une affaire en particulier, un phénomène de délinquance issu d'un autre territoire ou encore un phénomène de "mode" à l'échelle nationale. En outre, une partie de la délinquance ne se reflète pas dans des données statistiques.

Ainsi, parmi les éléments qui peuvent nuire à la tranquillité publique figurent :

- Le regroupement de personnes organisant du trafic de façon visible,
- L'insécurité routière (vitesse élevée, stationnement sur trottoir, partage des voies entre les différents usagers).

7. Les enjeux

1.

**Habitat
logements**

- Réguler les logements saisonniers.
- Assurer la mixité sociale et de l'habitat.
- Réguler les prix du marché immobilier et permettre ainsi à plus de personnes de se loger à Amboise ?

2.

**Tranquillité
publique**

- Renforcer les actions de prévention multi-partenariales, notamment sur les sujets de violences intrafamiliales et de toxicomanie.
- Intégrer les problématiques sécuritaires dans les projets d'urbanisme, d'aménagement urbain et de voirie.

3.

Mobilités

- Accompagner la transition écologique vers les mobilités douces.
- Mieux partager l'espace entre tous les usagers



1. Espaces naturels et artificialisation du territoire

Artificialisation du territoire	Amboise	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2023	61,3	340 454
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2023 (%)	1,5	0,6

Le territoire d'Amboise s'artificialise plus rapidement que la moyenne nationale. Cette tendance est prégnante localement, notamment dans les communes qui cumulent les constructions de logement et de locaux à vocation professionnelle et commerciale. À ce titre, la ZA de la Boitardière impacte les chiffres d'Amboise ces dernières années, mais aussi ceux de Chargé (2,4 % d'artificialisation sur la même période). Il en va de même pour Tours (2 %), Bléré (3,7), Chambray (4,8), Saint-Cyr sur Loire (4,3).

En matière de développement économique du territoire, le classement du PPRI pour les zones de Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse concentre les opportunités sur la Boitardière (le PLUI prévoyant l'aménagement de 68 hectares de cette zone entre 2020 et 2030).

Objectif national ZAN : passer à zéro artificialisation nette en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031. La territorialisation de l'objectif doit permettre de tenir compte des besoins locaux en termes de logement et d'accueil d'entreprises. Les principes de revitalisation des cœurs de ville, de recyclage des friches et de mobilisation des logements vacants sont au cœur de la stratégie ZAN. À compter de 2031, les artificialisations nouvelles devront être compensées par des actions de désartificialisation. Les objectifs territorialisés doivent être retracés dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLUI) applicables aux territoires.

2. Risques naturels et technologiques

Amboise est exposée à la fois aux risques naturels et technologiques.

Le PPRT est lié à la présence de l'entreprise Innovative Care Water à la Boitardière (production et stockage d'hypochlorite). Classée Seveso, l'entreprise a nécessité la définition de périmètres de protection. Cependant, la fermeture du site annoncée fin 2024 mettra un terme à ce risque industriel à Amboise. Pour ce qui concerne les risques naturels, Amboise est concernée par les risques d'inondation et de mouvements de terrains.

Depuis 1982, les services de l'État ont recensé 14 arrêtés de reconnaissance : 4 d'inondation, 3 de mouvements de terrain et 7 de sécheresse.

3. Énergies : consommation, production, émission de gaz à effet de serre

Les dernières données disponibles font état d'une émission de

» **45 890 tonnes**

équivalent CO₂, soit 3,65 tonnes par habitant. C'est nettement moins que la moyenne nationale (6,14) notamment du fait du faible impact de l'agriculture et de l'industrie 13 sur 28 au niveau local, mais aussi d'un moindre impact des émissions routières (2 fois moins que la moyenne). Les chiffres sont cependant supérieurs à la moyenne pour ce qui concerne le résidentiel et le tertiaire. 41 % de la consommation d'énergie (électricité + gaz) concerne le secteur résidentiel, 32 % le tertiaire, 25 % l'industrie et 2 % l'agriculture.

La consommation électrique par foyer est évaluée à 4,0 MWh, un chiffre inférieur à la moyenne départementale (4,5). À l'inverse, la consommation de gaz est supérieure à la moyenne (9,4 MWh contre 8,4). Les chiffres moyens des foyers d'Amboise sont en baisse en 2023 sur un an (- 3,8 % pour l'électricité et - 7,9 % pour le gaz). Entre 2018 et 2023, la consommation de l'éclairage public a diminué de 31 % à Amboise, du fait des efforts d'amélioration du parc existant et d'extinction nocturne d'une part importante de l'éclairage public. En matière de production d'énergie, Amboise est à 100 % photovoltaïque. 58 sites (particuliers et professionnels) étaient raccordés en 2023, 81 en 2024, soit une augmentation de 40 % en 1 an. La production locale est ainsi passée de 786,9 MWh en 2023 à 1 074,8 MWh en 2024 (+37 %). Le territoire d'Amboise produit en 2024 l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de 269 foyers.

4. Les enjeux

1.

**Concilier
respect de la
biodiversité
et
construction
de nouveaux
logements**

2.

**Se préparer
aux risques
naturels et aux
catastrophes**

3.

**Diminuer
l'impact
énergétique
du territoire**



Portrait social et santé

1. Une précarité non négligeable

Amboise reste (malgré les idées reçues) la commune la plus pauvre de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Ainsi, le revenu disponible médian par unité de consommation (revenu disponible par personne composant la famille) est de 22 160 € par an, soit moins que l'ensemble du Val d'Amboise (23 070 €), qu'en région Centre-Val de Loire (22 780 €) et qu'en France (23 080 €) et que dans le département Indre-et-Loire (23 140 €). De même, le taux de pauvreté (part des personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du niveau de vie médian) est de 16 % à Amboise, contre 14,9 en France métropolitaine, 13,5 en Région Centre-Val de Loire, 12,8 % dans le département et 11,2 % pour l'ensemble du Val d'Amboise. Le taux de pauvreté concerne 28 % des locataires d'Amboise (5 % des propriétaires) et près d'un quart (24 %) des 30/39 ans. Les données ne sont pas disponibles pour les moins de 30 ans. 2670 foyers amboisiens bénéficient d'au moins une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales, soit environ 45 % (ce qui couvre 6260 personnes au total). 1205 foyers perçoivent une prestation de solidarité et de soutien à l'activité (prime d'activité et RSA). 330 foyers accèdent à une allocation liée à la petite enfance (1280 personnes) et 1000 à une aide en lien avec l'enfance jeunesse (3950 personnes). Ces chiffres, relativement faibles compte-tenu de la socio-démographie du territoire questionnent sur la question du non-recours au droit et donc à l'accompagnement social et à l'information / communication auprès des habitants. Il est notable que le nombre de foyers bénéficiant d'une aide au logement a diminué de 15 % entre 2020 et 2023 pour s'établir à 1205 foyers au total (2400 personnes). Cette évolution à la baisse tend à confirmer la perte d'habitants disposant de bas revenus ces dernières années. Près de 50% des ménages fiscaux amboisiens sont non-imposés.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	5 974
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	12 322
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 160
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	50

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

2. Personnes âgées

La population d'Amboise tend à vieillir, comme en témoignent les dernières données de l'INSEE. Entre 2010 et 2021, le nombre d'Amboisiens de la tranche 60/74 ans est passé de 1956 à 2488, tandis que ceux de 75 ans et plus sont 1699 en 2021 contre 1683 en 2010. Dans le contexte d'une stabilité de la population, la part des 60 ans et plus a ainsi progressé dans cet intervalle de 4 points (passant de 28,3 % à 32,3 %). L'enquête menée en 2024 par le CCAS (et qui a obtenu plus de 400 réponses) permet de mieux connaître ces habitants et leurs besoins. Si les deux tiers se disent en bonne santé, ils sont 23 % à être concernés par un handicap, lequel se traduit essentiellement par des difficultés de mobilité au quotidien. 4 % des répondants n'ont pas de mutuelle santé complémentaire. Leur participation à des activités quelles qu'elles soient (promenade, sport doux, jardinage, vélo...) apparaît très faible, alors que celles-ci sont vraisemblablement un enjeu d'autonomie et de santé. En revanche, le premier des loisirs est la lecture. Il ressort une méconnaissance relative de l'offre culturelle et de loisirs du territoire (de façon majoritaire même pour le repas des aînés, le centre aquatique et les activités du CCAS) démontrant un enjeu de communication. Cette enquête a débouché sur la création, fin 2024, du "pass seniors" ainsi que par le renforcement des moyens humains du CCAS en direction de cette population.

3. Politique de la ville

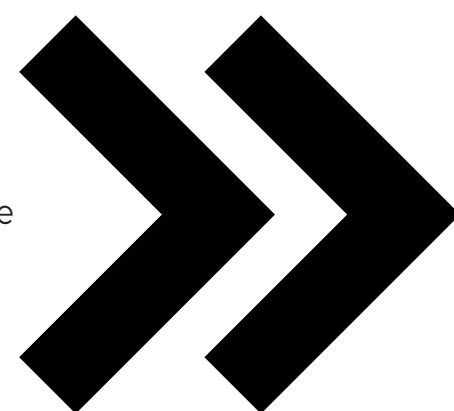
Le Contrat de Ville 2024 – 2030 fixe les objectifs à atteindre pour améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de La Verrerie et de Malétrenne – Plaisance – Patte d'Oie. Ces quartiers regroupent 2 494 personnes, soit 19 % de la population communale. Si ces quartiers regroupent une forte proportion de jeunes relativement au reste de la Ville, le quartier de Malétrenne connaît un vieillissement progressif de sa population. De nombreuses personnes âgées vivent isolées, nécessitant un accompagnement social spécifique. La précarité demeure un enjeu majeur dans ces quartiers. Le taux de pauvreté est également plus élevé que dans les communes des alentours : s'il s'élève à 11,2 sur l'ensemble de la Communauté de Communes, alors qu'il s'établit à 38,5 % dans le quartier de La Verrerie et 40,5 à Malétrenne – Plaisance – Patte d'Oie.

Le contrat de ville définit les axes thématiques suivants :

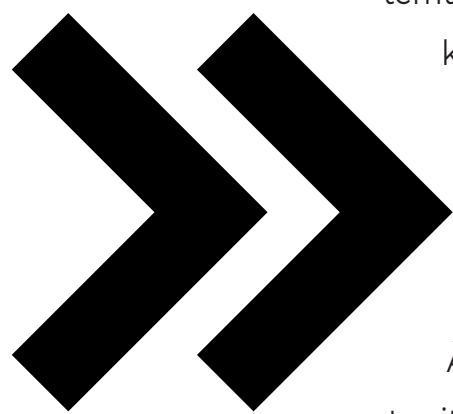
- Insertion, formation, accès à l'emploi
- Transition écologique et cadre de vie
- Sécurité, tranquillité publique, citoyenneté
- Cohésion sociale et émancipations

4. Offre de santé

Cet enjeu ressort souvent lors des échanges avec les habitants même si la situation tend à s'améliorer au fur et à mesure que s'installent de nouveaux praticiens et que l'Hôpital d'Amboise densifie ses équipes. La Région Centre-Val de Loire apparaît parmi celles qui ont les densités médicales les plus faibles de France (à l'inverse de l'Île de France). C'est vrai pour les médecins généralistes comme pour les spécialistes. L'Indre-et-Loire est cependant le département le mieux doté de la Région (et parmi les 20 départements les mieux dotés de France), un positionnement qui est davantage le fait des spécialistes que des généralistes. Globalement, la densité s'améliore puisque le nombre d'habitants du département a augmenté de 1,4 % entre 2010 et 2024 pour une hausse de 14,5 % du nombre de médecins en activité.



Sur le territoire de santé d'Amboise (28 428 habitants), on compte (chiffres mai 2025) : - 29 médecins généralistes - 58 médecins spécialistes Les densités des généralistes (102) comme des spécialistes (204) de notre territoire de santé sont désormais supérieures à celles du territoire de santé de Tours (respectivement 100,7 et 183,5). Le territoire est cependant sous-doté pour ce qui concerne certaines spécialités : les dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les dermatologues et les gynécologues, en particulier. Amboise accueille le CHIC, le Centre Hospitalier Intercommunal, un hôpital de proximité doté de plusieurs pôles :



- Un pôle de consultations externes spécialisées : cardiologie, neurologie, addictologie.

- Un pôle de médecine
- Un pôle chirurgie,
- Un service des urgences.

À noter qu'un accueil des seniors plus important est fait dans cet hôpital que dans le reste du territoire : en 2020, 17 % des passages aux urgences concernaient des personnes de plus de 80 ans, contre 15 % en Indre-et-Loire et 12 % au niveau régional. La complémentaire santé solidaire : 8,5 % des habitants d'Amboise sont couverts par le C2S (complémentaire santé solidaire). Ce chiffre est à rapporter au taux de pauvreté de la commune (16 %), ce qui interroge là aussi sur un possible non-recours aux droits.

5. Les enjeux

1.

PERSONNES AGÉES

- Créer des liens intergénérationnels
- Développer des services à destination des seniors
- Assurer des services publics performants (hospitalisation, aides ménagères, transports)

2.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Mettre en oeuvre les actions du contrat de ville – dynamisation des quartiers, réduire pauvreté et chômage, renforcer sentiment d'appartenance.

Pour la Verrerie : renforcer l'ouverture et la communication du quartier, améliorer la coopération et la coordination, travailler sur l'image du quartier et valoriser son histoire.

Pour Malétrenne-Plaisance-Patte d'Oie : achever et réussir la rénovation urbaine, accroître l'offre en petits logements, améliorer la cohabitation entre habitants et jeunes de la cité scolaire, maintenir et/ou intensifier l'accompagnement sanitaire et social des personnes.

- Développer l'offre à destination des jeunes
- Améliorer le recours au droit

3.

SANTÉ

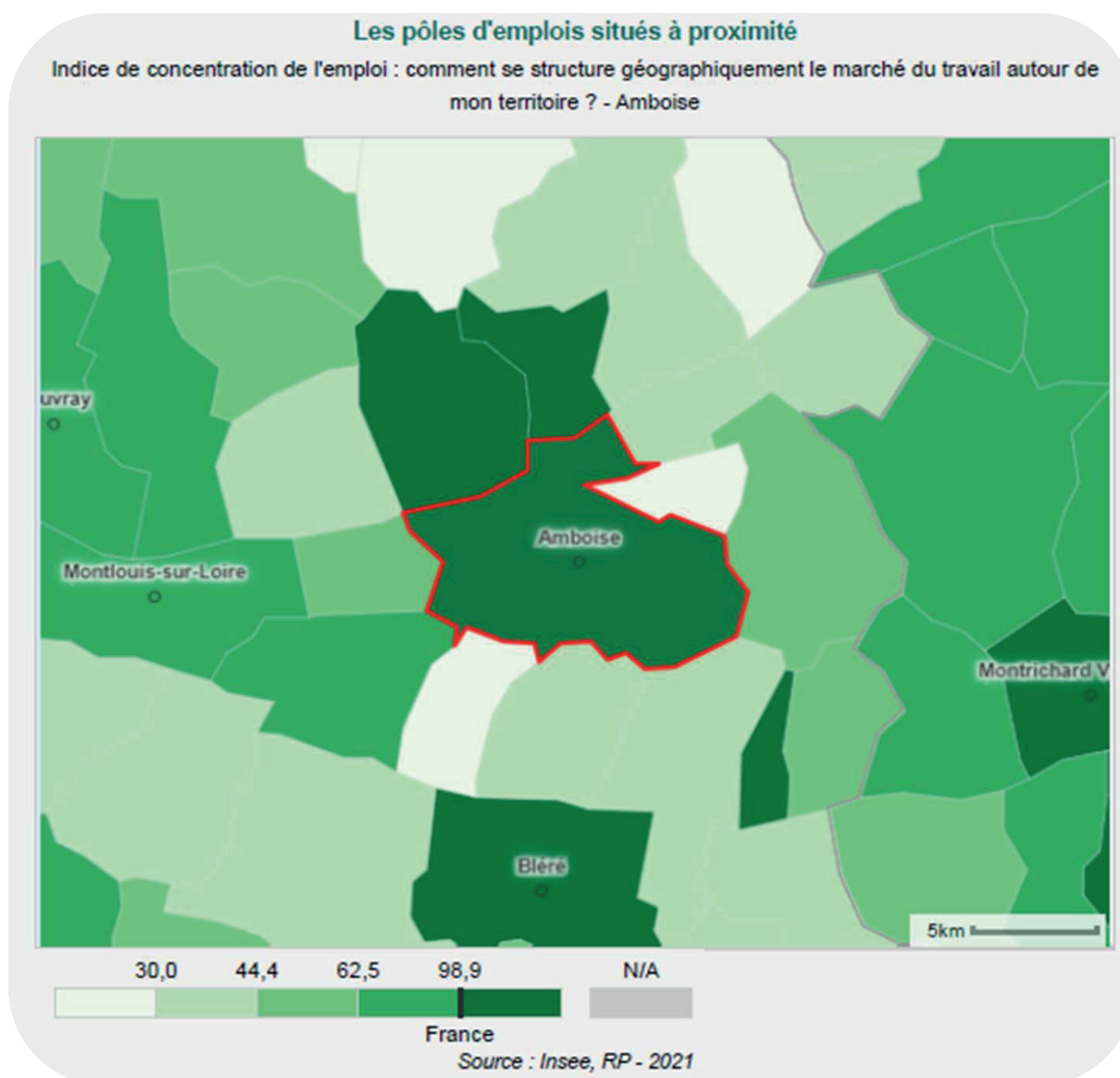
- Attirer de nouveaux médecins
- Attirer en particulier les médecins spécialistes pour les spécialités manquantes



Vie économique, tourisme, commerce

1. L'emploi

100,7 c'est l'indicateur de concentration d'emploi à Amboise (cela signifie qu'il y a 100,7 emplois proposés à Amboise pour 100 actifs vivant à Amboise et ayant un emploi). Amboise est en réalité au cœur d'un pôle d'emploi à l'échelle de Val d'Amboise, le territoire communautaire constituant le deuxième pôle économique et le deuxième pôle d'emploi d'Indre-et-Loire après la Métropole tourangelle.



Les emplois par secteur d'activité :

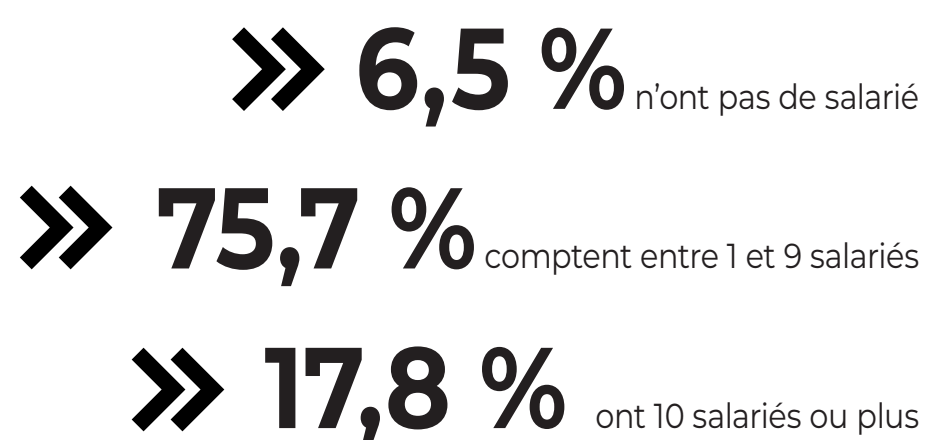
1. Le commerce : 840 salariés
2. La santé : 642 salariés
3. La restauration et l'hébergement touristique : 555 salariés
4. L'enseignement : 551 salariés
5. La métallurgie : 383 salariés
6. Le secteur social : 340 salariés
7. L'administration publique : 310 salariés

Au total, Amboise compte 4 711 salariés, tous secteurs d'activité confondus (hors particuliers employeurs).

L'emploi local est clairement très serviciel (à 82,9 %), les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la construction et de la fabrication rassemblant 17,1 % des salariés d'Amboise. Ce poids s'explique par l'importance des emplois du secteur touristique (directs et indirects) ainsi que du secteur public (mairie, établissements scolaires, hôpital, Ehpad notamment). 75 % des salariés travaillent dans des établissements de 10 salariés ou plus. 76,3 % des salariés relèvent de la sphère dite présentielle (activités et services visant à satisfaire directement les besoins des personnes présentes sur le territoire, habitants ou touristes), non délocalisable pour l'essentiel. Pour ce qui concerne les particuliers employeurs, Amboise compte 277 employeurs d'assistantes maternelles et 756 employeurs d'autres salariés (soit 1 033 employeurs au total).

2. Les établissements

Amboise compte 506 établissements actifs employeurs sur son territoire (pour 1152 établissements actifs au total) :



En 2024, Amboise a enregistré la création de 167 entreprises dont 76 % d'entreprises individuelles. Ce chiffre est le plus élevé des dernières années. La moyenne était autour de 80-90 créations entre 2012 et 2018 avant une hausse continue jusqu'à 2021 et un "plateau haut" en 2022-2023 autour de 150 créations annuelles. En comptabilisant les nouveaux établissements, le total des créations s'établit à 195 en 2024.

3. Le chômage

Amboise comptait **867** demandeurs d'emplois en décembre 2024, soit une baisse de 94 en 1 an (- 9,8 %) et même de près de 15 % depuis décembre 2023. Les premières données pour 2025 attestent en revanche d'une tendance à la hausse, à l'image des données nationales, dans un contexte économique et politique incertain. Le chômage est cependant tendanciuellement plus élevé à Amboise qu'à l'échelle nationale. Il est particulièrement marqué dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

4. Le tourisme

La Ville d'Amboise est fortement marquée par la place du tourisme sur son territoire. Il constitue un apport essentiel dans l'économie locale, par le nombre d'emplois directs et indirects qu'il génère. La fréquentation touristique est évaluée à environ 1,2 million de personnes, ce qui équivaut à une population permanente d'une commune de 6500 personnes (hypothèse de 2 nuitées) soit une hausse de 50 % de la population amboisienne. Notre territoire est au cœur des flux touristiques majeurs : Amboise, Chenonceau, Chambord, Beauval et la Loire à Vélo. La Ville est située au cœur du périmètre de classement de la Loire au patrimoine mondial (Unesco) et au sein d'un territoire labellisé "Pays d'Art et d'Histoire". Amboise est aussi la première commune du département en nombre de lits touristiques par habitant avec une capacité hôtelière de 526 lits, une capacité d'emplacements de camping de 292 et 455 places-lits dans les autres hébergements collectifs (VVF, Auberge de jeunesse, Villa Bellagio). Cela ne comptabilise pas les innombrables logements à vocation de location saisonnière, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires. Les moteurs du tourisme local sont le patrimoine (Château Royal, Clos Lucé, Château Gaillard, Pagode de Chanteloup), les paysages et les activités nature (la Loire à vélo étant particulièrement importante en termes de volume de tourisme), que viennent compléter les propositions municipales (Musée d'art et d'histoire, patrimoine religieux, Centre d'Art le Garage) et associatives (spectacles, festivals). Une enquête réalisée en 2019 par 4V et le CRT Centre-Val de Loire indique que le Nord-Est Touraine, incluant le Val d'Amboise, attire principalement une clientèle étrangère et des touristes âgés de plus de 55 ans.

Surtourisme

En contrepoint, la question du surtourisme est devenue une problématique importante à Amboise. En effet, l'impact d'un tourisme très haut et trop concentré sur les mois d'été et quelques week-ends de printemps génère des problématiques quant au logement (mobilisation de centaines de logement pour un usage touristique au détriment des habitants, créant une réelle attrition) et quant à la circulation et au stationnement (le volume important de touristes sur ces périodes amène les habitants du territoire à moins fréquenter leur ville, certains cherchant même à en fuir le centre).

5. Les enjeux

1.

**Diversifier
l'image
économique
du
territoire**

2.

**Soutenir
l'implantation
de
commerces
dans les
quartiers**

3.

**Concilier
tourisme
et
qualité
de vie**



Éducation, jeunesse

1. Petite enfance

La compétence petite enfance est portée à l'échelle communautaire depuis la fin des années 90. À ce titre, Val d'Amboise gère la crèche des "Bouts d'chou" ainsi qu'un Relais Petite Enfance, situés dans le QPV Malétrenne-Plaisance-Patte d'Oie. Le taux de couverture pour Amboise est actuellement de 74,6 %. Il est dans une moyenne haute mais cela est principalement dû à l'accueil individuel (56,5), le collectif n'étant que de 15,2 et le préscolaire de 3 %. Ces chiffres suggèrent le besoin de capacités d'accueil collectives complémentaires. Amboise comptait dans sa population 709 enfants en 2023, contre 707 en 2019, un chiffre stable (+2) dans un contexte baissier (- 58 sur la même période pour l'ensemble du Val d'Amboise).

2. Établissements d'enseignement

Les écoles publiques d'Amboise comptent 347 élèves en maternelle et 674 en élémentaire, soit un total de 1021 enfants répartis sur l'ensemble des établissements. À cela il convient d'ajouter les enfants d'Amboise scolarisés en établissement privé à Amboise, soit 44 enfants en maternelle et 70 en élémentaire.

Les établissements d'enseignement secondaire publics du territoire ont pour particularité d'être tous regroupés au sein de la cité scolaire où se côtoient ainsi au quotidien près de 3200 élèves.

3 collèges sont implantés à Amboise regroupant 1462 élèves (chiffres 2023) :

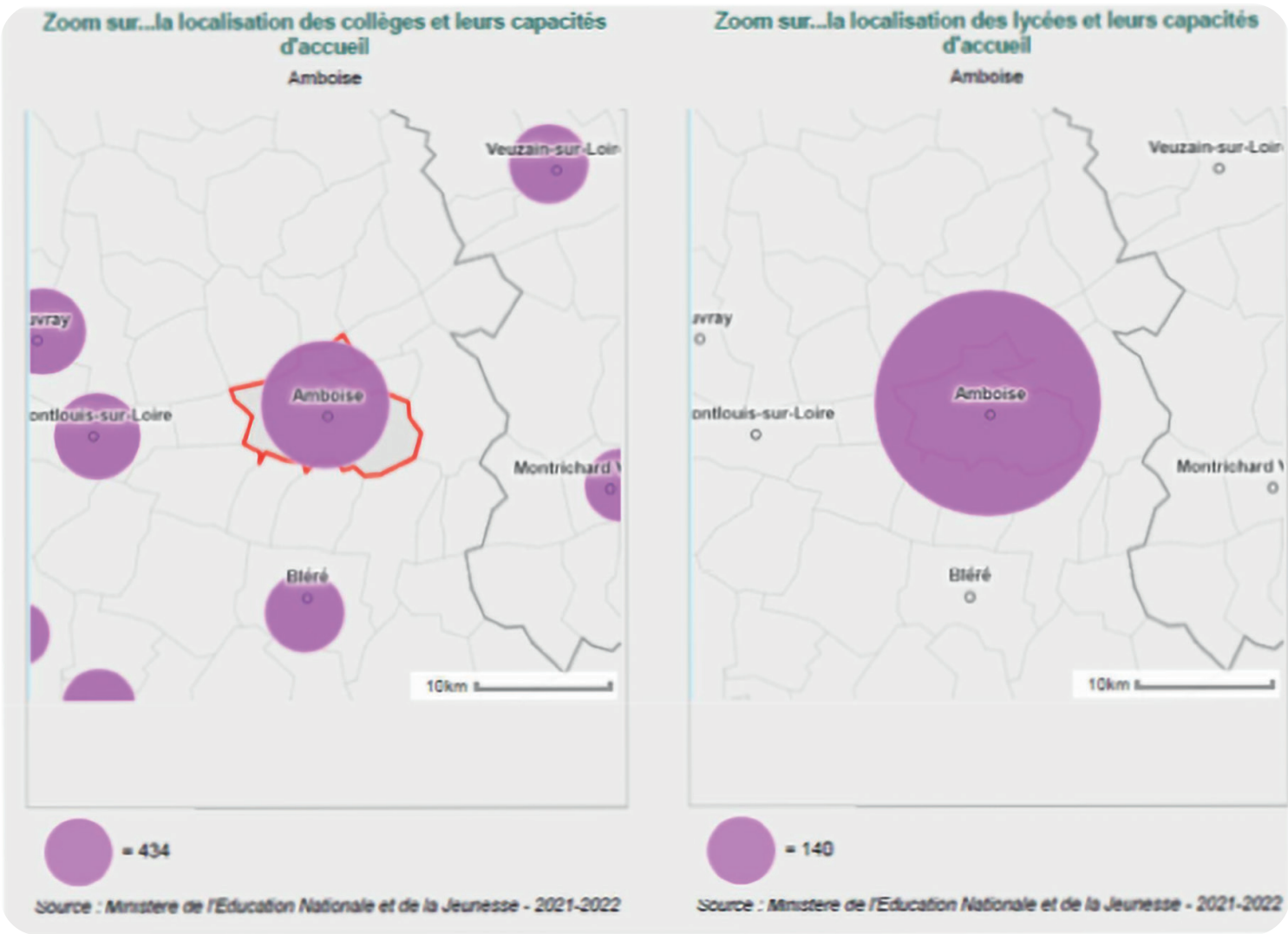
- Le collège Choiseul (724)
- Le collège Malraux (443)
- Le collège privé Sainte-Clotilde (295)

Amboise compte 3 lycées dont le recrutement dépasse le territoire de Val d'Amboise :

- Le lycée d'enseignement général Léonard de Vinci (1232)
- Le lycée d'enseignement professionnel Jean Chaptal (360)
- Le lycée d'enseignement professionnel agricole La Gabillière (120)

Amboise compte également plusieurs organismes de formation :

- L'école d'infirmières (IFSI)
- Le Greta
- Le CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie)



3. Les enjeux

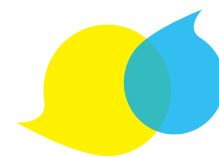
1. 2. 3.

Accompagner la parentalité

Maintenir les classes ouvertes et le nombre d'élèves

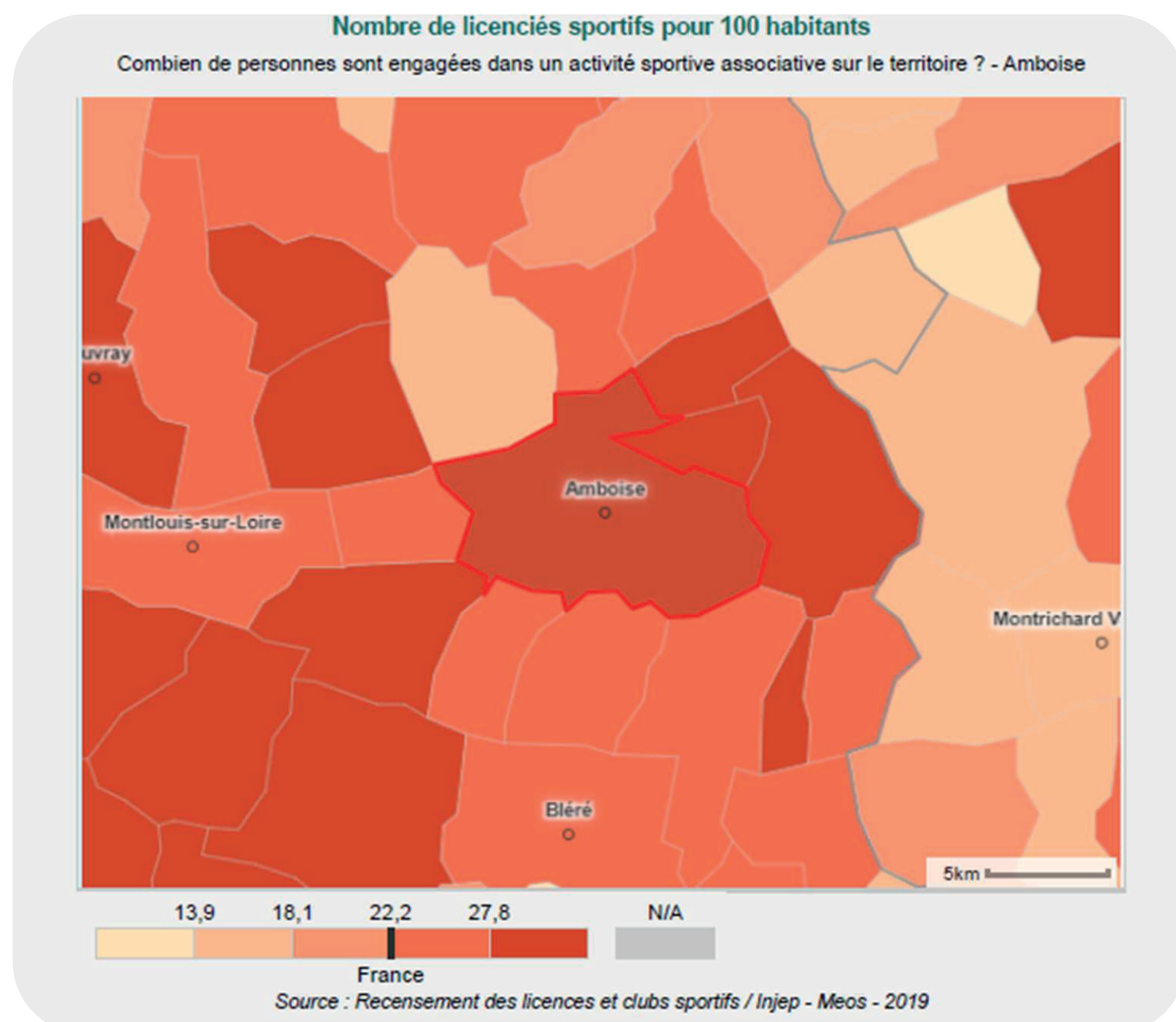
Compléter l'offre collective petite enfance

Vie associative, sport, culture et citoyenneté



1. Sport

> 48 associations
à vocation sportive
interviennent à Amboise. La
ville compte 2817 licenciés,
selon les derniers chiffres
disponibles.



Équipements sportifs

Le Centre aquatique communautaire

a ouvert ses portes en 2024. Ouvert au public, il est d'abord destiné au monde scolaire : lycées et collèges (à proximité immédiate) ainsi qu'aux écoles élémentaires et maternelles du territoire. Des cours d'aquagym, de l'aquamôme (3-6 ans) et une école de natation (6-12 ans) y sont également proposés. Cet équipement est aussi ouvert à plusieurs utilisateurs associatifs (l'Aquatique Club Amboisien, l'ACA plongée et le Canoë-Kayak Club d'Amboise) ainsi qu'aux pompiers et aux gendarmes pour leurs entraînements. De conception moderne, avec un traitement de l'eau biologique (sans chlore), il est doté de 6 lignes d'eau et d'un bassin d'apprentissage. Il est désormais ouvert toute l'année (hors fermetures techniques).

La piscine de l'Île d'Or

est une piscine découverte, ouverte uniquement durant la saison estivale (juillet-août). Cet équipement propose un petit bain, un grand bain et un toboggan. Très fréquentée par les habitants du territoire, elle constitue aussi un élément d'attractivité pour le camping municipal proche.

La cité scolaire

compte également plusieurs équipements sportifs de compétence communale, notamment : le gymnase Guynemer (avec une structure d'escalade intérieure), l'ensemble sportif Claude Ménard (qui comprend une salle polyvalente, un dojo et un ring) et le gymnase Tulasne. Ce dernier, destiné à la gymnastique, va être entièrement réhabilité en 2025-2026, tandis que l'ex-piscine Vallerey, désormais désaffectée et contiguë à Tulasne, sera transformée pour accueillir de nouvelles activités (tir à l'arc, boxe, sport scolaire).

Deux stades :

celui des Cinq tourangeaux qui a été reconstruit en contre-haut du collège Choiseul et mis en fonction à la rentrée 2015. Il permet à la fois l'entraînement des scolaires et celui du club d'athlétisme. Le deuxième stade (Georges Boulogne) est situé dans l'Ile d'Or et a pour usage principal le football. Le bâtiment a été réhabilité en 2004. La cité scolaire dispose également de 3 plateaux sportifs en usage libre et scolaire.

Un parcours d'orientation

sur le site de la Moutonnerie.

Des parcours sportifs

dans l'Ile d'Or. L'activité tennistique est répartie sur deux sites : l'Ile d'Or (8 courts extérieurs) et La Fuye (2 courts intérieurs et 2 courts extérieurs).

Le quartier de la Verrerie accueille aussi plusieurs salles à vocation sportive :

**un dojo,
une salle de tennis de table
et une salle de tir à l'arc.**

La pratique des sports d'extérieur est facilitée par les sites naturels de la Moutonnerie et de la Varenne-sous-Chandon, par le tracé de la Loire à vélo, par la présence d'un club de canoë-kayak, par la création de trois parcours de randonnée dans la ville. Enfin, plusieurs sites permettent de jouer à la pétanque (Malétrenne (où siège le club), l'Ile d'Or, la Verrerie et la Moutonnerie et deux étangs communaux sont ouverts à la pêche (Moutonnerie et Varenne-sous-Chandon).

2. Culture & patrimoine

Le Patrimoine

En 2000, l'UNESCO a classé le Val de Loire au patrimoine mondial en tant que paysage culturel, sur un tronçon de 280 km incluant Amboise. Cette reconnaissance impose des responsabilités importantes aux acteurs publics, tant pour préserver l'intégrité du site que pour valoriser et favoriser son appropriation par les habitants. Amboise présente une forte densité de patrimoine. Il est possible de citer en particulier le Château royal, le Clos Lucé, dernière demeure de Léonard de Vinci, la pagode de Chanteloup, dernier vestige du château du Duc de Choiseul, Château Gaillard ou encore La Maison des Pages. Le patrimoine religieux est également particulièrement important à Amboise qui compte les églises Saint-Denis, Saint-Florentin et Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts, mais aussi la chapelle Saint-Jean, tandis que la chapelle Saint-Hubert figure en majesté au sein du Château royal. La ville est marquée par une histoire ouvrière importante avec des anciennes fabriques de chaussures (Gounin), Guilleminot (photographie), Pezon et Michel (articles de pêche), Mabilie (pressoirs puis hangars) Prestal (où furent fabriquées les Facel Véga). Le plateau des Châtelliers constitue un haut lieu de la recherche archéologique régionale dont les derniers travaux laissent penser que le site constitua la capitale des Turons. Enfin, Amboise compte un important patrimoine d'art contemporain dans la ville. Les œuvres de Max Ernst et d'Alexander Calder sont particulièrement marquantes, tout comme celle de Jean-Michel Othoniel installée au Bout des ponts en 2021. Un parcours est en cours de déploiement pour découvrir ces œuvres majeures. Mais la ville recèle bien d'autres trésors que sont les statues et monuments de toutes époques qui parsèment la ville, particulièrement dans le centre. Amboise fait partie du Pays Loire Touraine, labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la Culture depuis 2008.



Équipements culturels

La médiathèque Aimé Césaire - ouverte en 2010 -

située rue du Clos des Gardes dans la Cité scolaire, avec un auditorium d'une centaine de places pour accueillir diverses manifestations. La médiathèque a aussi une fonction de bibliothèque associée au département.

Depuis 2025, une ludothèque est venue compléter l'offre du site. Le théâtre Beaumarchais est

un théâtre à l'italienne de 426 places avec une scène de 7,5 mètres sur 6, proposant une programmation variée, notamment la saison culturelle déployée chaque année d'octobre

à mai. Le Musée d'Art et d'Histoire d'Amboise : créé au sein de l'Hôtel Morin (ancienne mairie), vise à retracer les différentes étapes de l'histoire de la ville à travers

chacune de ses salles. Géré par la commune, il est d'accès gratuit et

dispose depuis 2002 du label "Musées de France". Le Centre d'Art "Le

Garage", créé par la Ville en 2019, propose chaque année plusieurs

expositions d'artistes contemporains ainsi que des productions

spécifiques (résidences et productions artistiques). Le centre

des archives Paul Pinasseau a ouvert ses portes au public

en 2024. Il rassemble à la fois les archives administratives

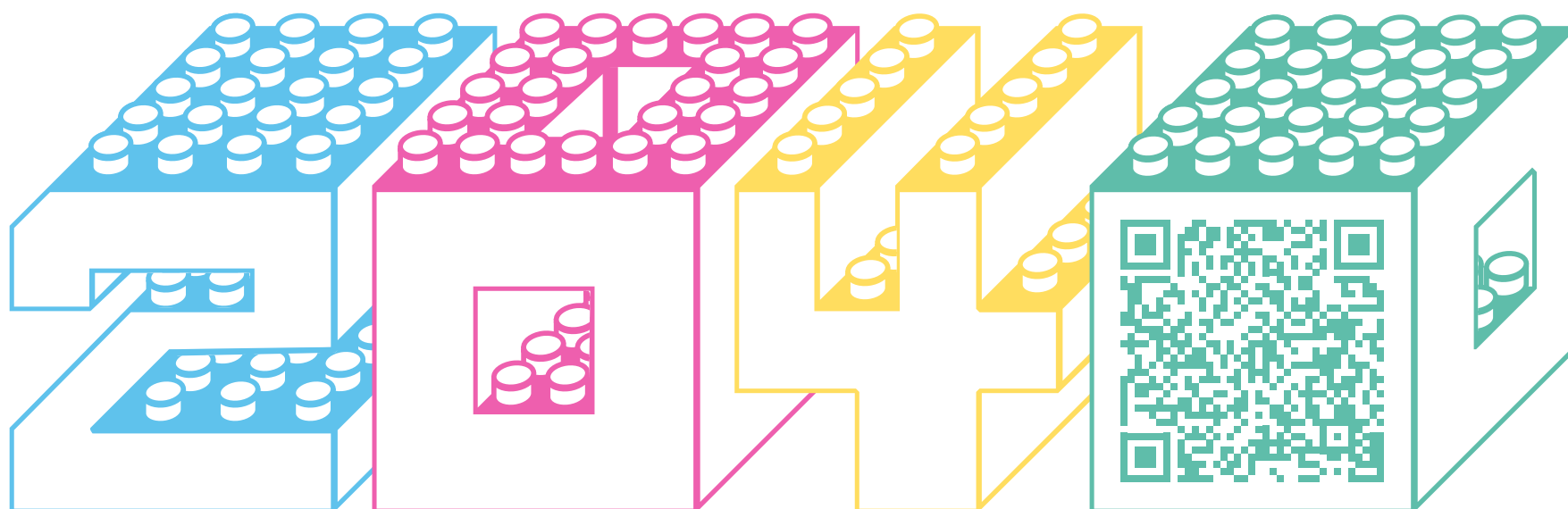
de la commune et le très riche fonds historique d'Amboise.

Le document le plus ancien conservé dans ce centre date

de 1302. Cinéma Ciné A : Cinéma de proximité créé par la Ville

d'Amboise à la fin des années 90, il comporte deux salles. Géré par

une société privée, ses murs appartiennent toujours à la commune.



3. Vie associative

Le territoire amboisien compte environ **200** associations réparties dans différents secteurs (environ 350 sont enregistrées mais de nombreuses associations ont une vocation professionnelle ou fonctionnent en cercle restreint). Il existe un important soutien à la vie associative, renforcé par l'ouverture de la Maison des associations au début de l'année 2025. Cette maison "des associations, de la citoyenneté et de la transition écologique" propose plusieurs salles dédiées aux réunions des associations ayant un intérêt local, ainsi que des boîtes aux lettres leur permettant d'être domiciliées dans un lieu neutre.

Parmi les équipements socio-culturels portés par des associations, on trouve :

- **La MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture, implantée à la fois au pôle culturel de la cité scolaire, au centre social (situé à la Verrerie) et dans l'Île d'Or (où l'association gère Ethic étapes), la MJC propose aussi des ateliers culturels répartis sur plusieurs sites du territoire communautaire.
- **L'ASHAJ** : le Foyer de jeunes travailleurs, implanté dans le quartier de Malétrenne, est aussi un support à la vie sociale de proximité.
- **Le Pôle des Arts Paul Gaudet** : l'ex-école de musique propose des cours de musique, de théâtre, de danse et de bien-être. Le pôle des arts est implanté dans le pôle culturel de la cité scolaire.
- **Radio Active** : Radio locale créée en 2004, dédiée à la communication sociale de proximité, implantée quartier de la Verrerie.

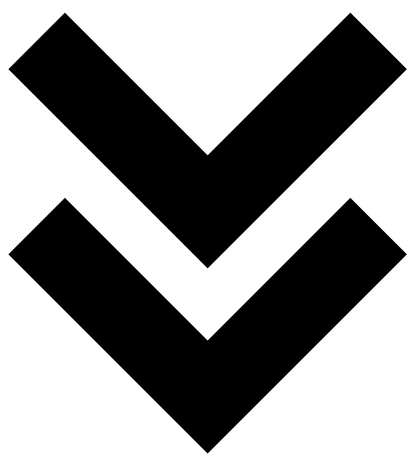
4. Vie citoyenne

La participation aux élections

Amboise a enregistré les taux de participation suivants aux derniers scrutins :

- Municipale 2020 – Tour 1 = 42,69 % (chiffre national 44,66)
- Municipale 2020 – Tour 2 = 43,25 % (chiffre national 41,60)
- Régionales 2021 – Tour 1 = 30,89 % (chiffre national 33,28)
- Régionales 2021 – Tour 2 = 32,86 % (chiffre national 34,69)
- Départementales 2021 – Tour 1 = 31,00 % (chiffre national 33,32)
- Départementales 2021 – Tour 2 = 32,90 % (chiffre national 34,36)
- Présidentielle 2022 – Tour 1 = 73,74 % (chiffre national 73,69)
- Présidentielle 2022 – Tour 2 = 73,83 % (chiffre national 71,99)
- Législatives 2022 – Tour 1 = 50,10 % (chiffre national 47,51)
- Législatives 2022 – Tour 2 = 47,48 % (chiffre national 46,23)
- Municipale 2023 – Tour unique = 43,88 %
- Européennes 2024 – Tour unique = 51,01 % (chiffre national 51,49)
- Législatives 2024 – Tour 1 = 66,95 % (chiffre national 66,63)
- Législatives 2024 – Tour 2 = 67,13 % (chiffre national 66,71).

La participation des Amboisiens aux scrutins est très proche de la moyenne nationale, plutôt un peu au-dessous jusqu'en 2021 et légèrement au-dessus depuis 2022).



La participation citoyenne

Depuis plusieurs années, la commune renforce les outils et les espaces permettant aux habitantes et habitants de participer à la vie locale. Le lancement d'un site internet dédié à la participation citoyenne en mai 2024 marque une nouvelle étape : cette plateforme permet de s'informer sur les projets, de suivre les démarches participatives en cours et passées, de voter, de proposer, de donner son avis, de contribuer à la construction de certains projets.

Parmi les dispositifs structurants, le budget participatif occupe une place importante : il permet aux habitants et habitantes du territoire de proposer des projets d'intérêt général, ensuite soumis au vote de la population. Les projets qui obtiennent le plus de votes sont ainsi réalisés. D'autres formes de participation sont régulièrement mobilisées : questionnaires, enquêtes publiques, groupes de travail thématique...

La commune favorise également la participation à travers des instances spécifiques :

- Le Conseil Municipal des Enfants, renouvelé chaque année, est constitué d'enfants issus des classes de CM2 de la ville.
- Le Conseil des Sages, désigné après chaque élection municipale, est constitué de personnes de plus de 55 ans à la retraite.

D'autres formes de co-construction sont proposées, comme la participation à l'organisation de manifestations (comme le festival de théâtre amateur "Carte Blanche" coconstruit avec les artistes du territoire) ou des votations citoyennes pour choisir le nom de lieux publics emblématiques (Musée d'Art et d'Histoire d'Amboise, Maison des associations, de la citoyenneté et de la transition écologique...).

Enfin, les "diagnostics en marchant" représentent un outil concret et direct de participation, notamment dans les quartiers : en parcourant le territoire aux côtés des élus, les habitants et habitantes peuvent exprimer leurs observations, montrer ce qui fonctionne ou ce qui doit être amélioré, et échanger sur les priorités locales. Ce dispositif, initialement mis en place dans les quartiers de la politique de la ville, a été étendu à l'ensemble de la ville depuis 2024.

1. 2.

SPORT ET CULTURE

- Quels équipements valoriser en 2040 ?
- Rendre encore plus accessible l'offre culturelle et sportive.

PARTICIPATION, VIE CITOYENNE

- Encourager la culture de la participation citoyenne et mieux intégrer les citoyens aux projets
- Continuer d'accompagner cette vie citoyenne et associative
- Construire une identité à la Maison des associations et compléter l'offre aux associations



LA MÉTHODE



La méthode participative d'Amboise 2040

Dans le cadre de l'élaboration du projet « Amboise 2040 », la Ville a engagé une méthode fondée sur la participation citoyenne et la co-construction.

Un diagnostic territorial

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic du territoire en croisant de nombreuses sources : données internes, statistiques de l'INSEE, données de l'Observatoire des territoires et diverses enquêtes thématiques menées sur le territoire. Un questionnaire diffusé à l'échelle locale a également permis de dresser un portrait de la ville.

Ce travail a permis de faire émerger cinq grandes thématiques, qui ont servi de base à la construction des ateliers :

- Le logement et le cadre de vie ;
- Le partage de l'espace urbain ;
- L'attractivité et l'équilibre de la ville ;
- La solidarité ;
- L'engagement citoyen.

Des ateliers thématiques

Les ateliers se sont tenus à la Maison des associations, de la citoyenneté et de la transition écologique, entre avril et mai 2025, de 18h à 20h. Tous les habitants et habitantes de la ville y étaient conviés. Chaque atelier visait à favoriser une réflexion collective sur les enjeux identifiés. Le cycle s'est déroulé en deux temps : une première phase durant laquelle les questions posées restaient ouvertes, libres, suivie d'un approfondissement à partir des éléments du diagnostic. Un atelier de synthèse est venu clore le cycle. Parallèlement, deux ateliers spécifiques ont été menés avec les instances de participation de la Ville : le Conseil des Sages et le Conseil municipal des enfants. Le Conseil des Sages a choisi d'approfondir les thématiques de la mobilité et de la culture. Le Conseil municipal des enfants a été invité à imaginer sa ville "rêvée" dans 15 ans, lorsque les enfants auront 26 ans : une démarche qui a donné lieu à des propositions originales, comme l'installation d'une antenne de l'université Harvard à Amboise par exemple !

La boîte à idées et le questionnaire

Afin de recueillir des contributions plus spontanées, des boîtes à idées ont été mises à disposition à l'accueil de la mairie, à la Maison des associations et en ligne. Les réponses au questionnaire précédemment mentionnées étaient également sources de remarques et de propositions d'Amboisiens et d'Amboisiennes, qui ont été pris en compte.

L'ensemble de ces réflexions, propositions et contributions a nourri le présent document. Pour chaque thématique, des envies, des idées, des projets concrets ont été formulés. La Ville remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur engagement et leurs contributions.



1. Les enjeux

Les 5 enjeux définis initialement (pour nourrir les ateliers, les questionnaires, la boîte à idées, l'appel à contributions) et les questions qui les accompagnent.



Enjeu 1

Vivre/Habiter à Amboise ?

Comment permettre à chacun et chacune d'habiter à Amboise ?

#Habitat #logement #propriété accessible #loyers modérés

Sous-enjeux :

- Comment faciliter l'accès au logement locatif pour limiter le départ des familles ?
- Comment réguler et/ou limiter les logements saisonniers et les résidences secondaires pour privilégier l'habitat permanent ?
- Comment garantir de bonnes conditions d'habitat pour tous ? (Une qualité notamment thermique) ?



Enjeu 2

Le partage de l'espace ?

Comment mieux partager l'espace urbain ?

#Mobilités #sécurité #stationnement #végétalisation

Sous-enjeux :

- Comment limiter le nombre de voitures en ville ?
- Comment faire plus de place aux piétons, aux cyclistes ?
- Comment libérer des espaces pour davantage de végétalisation ?
- Comment construire sans artificialiser ?
- Comment garantir la sécurité routière de chacun et chacune ?
- Comment rendre accessible la ville aux personnes en situation de handicap ?



Enjeu 3

Attractivité

Comment conserver le dynamisme de la Ville et rester attractif ? Comment diversifier l'attraction ?

*#Accès aux services publics #offre de soin #développement économique #structures sportives
#programmation culturelle*

- Sous-enjeux :**
- Comment renforcer et diversifier l'offre de santé sur le territoire ?
 - Comment moderniser les services publics, tout en maintenant un accès physique aux services ?
 - Comment anticiper l'évolution des services publics et s'adapter aux nouveaux besoins ?
 - Comment concilier tourisme et qualité de vie ?
 - Comment continuer à rendre accessible la culture ?
 - Comment valoriser / entretenir le patrimoine ancien et moderne ?
 - Comment permettre à tous et toutes une pratique sportive ?
 - Comment se réapproprier le patrimoine naturel (La Loire) ?

Enjeu 4

Solidarité



Comment soutenir et autonomiser les individus ?

#Précarité #politique sociale #politique de la ville #tranquillité publique

- Sous-enjeux :**
- Comment permettre l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation ?
 - Comment accompagner le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées ?
 - Comment rendre la ville plus accessible aux personnes en situation de handicap ?
 - Comment réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville ?
 - Comment assurer la tranquillité de chacun dans sa ville ?



Enjeu 5

Engagement

Comment renforcer la participation associative et citoyenne ?

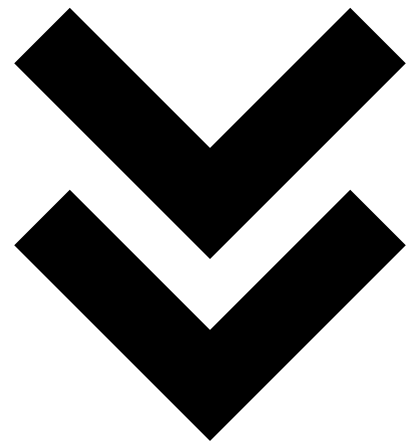
#Démocratie participative #vie associative #animation

- Sous-enjeux :**
- Comment continuer à soutenir la vie associative ?
 - Comment encourager les nouvelles formes d'engagement ?
 - Comment favoriser la participation citoyenne ?

2. Les orientations

À partir des éléments de diagnostic, des comptes-rendus des ateliers, des questionnaires complétés et des contributions écrites, il apparaît des priorités claires sous chacun des enjeux.

**Amboise,
en 2040,
ce sera...**



Orientation 1

*Une ville où chacun peut
habiter sereinement*

Axe 1 – Faciliter l'accès au logement

1. Lutter contre la vacance des logements.
2. Encadrer les résidences secondaires et les locations saisonnières.
3. Favoriser une offre de logement accessible et de qualité.

Axe 2 – Garantir un cadre de vie équilibré et préservé

1. Des logements dignes et sobres en énergie.
2. L'équilibre avec le tourisme.
3. Assurer des services urbains de qualité.

Orientation 2

Une ville où l'espace urbain est partagé, apaisé

Axe 1 – Repenser la place de la voiture dans les mobilités urbaines

1. Améliorer la circulation en ville.
2. Rendre plus aisé le stationnement et favoriser la multimodalité.

Axe 2 - Développer les mobilités douces actives

1. Faciliter les déplacements cyclables et faire émerger une culture du vélo.
2. Faciliter et sécuriser les déplacements piétons.
3. Développer et adapter les services de transports en commun.

Axe 3 – Le partage de la ville avec la nature

1. Favoriser la végétalisation urbaine.
2. Revaloriser le patrimoine naturel que constitue la Loire.
3. Créer de nouveaux lieux végétalisés / valoriser les espaces arborés.

Orientation 3

Une ville attractive

Axe 1 – Accueillir et faire connaître Amboise autrement

1. Diversifier l'image du territoire et l'offre touristique.
2. Offrir une politique d'accueil des nouveaux arrivants, améliorer la lisibilité de l'offre.

Axe 2 - Développer les services et commerces de proximité

1. Soutenir l'implantation de commerces dans les quartiers.
2. Maintenir et assurer un service public de qualité.

Axe 3 – Une offre sportive et culturelle accessible et ouverte

1. Favoriser une pratique adaptée et facilitée du sport.
2. Soutenir et encourager l'inclusivité dans les associations sportives.
3. Développer une culture dynamique et ouverte à l'international.

Orientation 4

Une ville solidaire

Axe 1 – Mieux accompagner les âges de la vie

1. Une ville accueillante pour les seniors
2. Soutenir les mobilités solidaires.
3. Des écoles agréables et écologiques

Axe 2 - Accès aux soins

1. Accueillir des spécialistes sur le territoire.
2. Promouvoir une culture de la prévention et de l'éducation à la santé.

Orientation 5

Favoriser l'engagement citoyen et associatif

Axe 1 – Soutenir le tissu associatif par un accompagnement actif

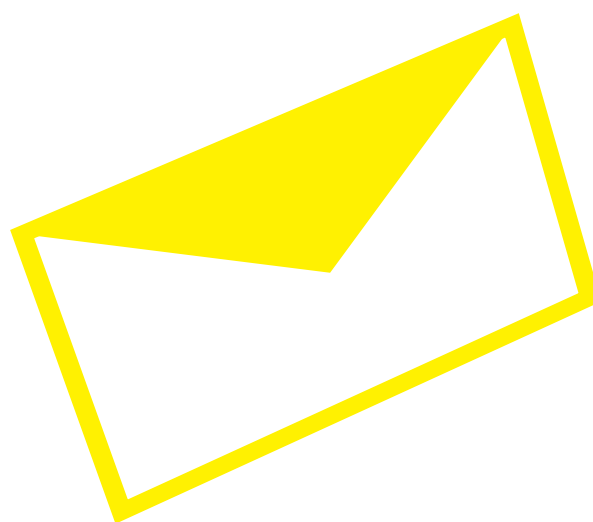
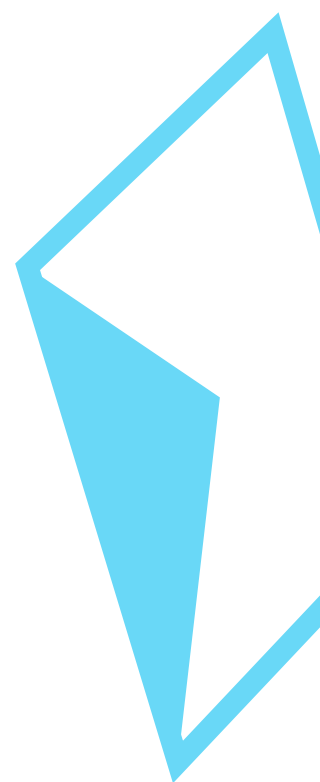
1. Apporter une aide à la formation, la montée en compétence des associations.
2. Accueillir et accompagner la création d'associations.

Axe 2 – Valoriser et promouvoir l'engagement sous toutes ses formes

1. Valoriser le bénévolat.
2. Accompagner de nouvelles formes d'engagement.

Axe 3 – Relayer et soutenir le lien social / la vie de quartier.

1. Faire des quartiers des lieux du vivre-ensemble.
2. Mettre en place des lieux privilégiés de discussions et d'échanges.



The background features several large, bright yellow geometric shapes, including triangles and parallelograms, arranged in a dynamic, overlapping pattern that creates a sense of movement and depth.

LES ORIENTATIONS DÉTAILLÉES



Une ville où chacun peut habiter sereinement

Axe 1 – Faciliter l'accès au logement

1. Lutter contre la vacance des logements

Les logements vacants représentent aujourd'hui près de 10 % du parc immobilier à Amboise. Selon la définition de l'INSEE, un logement est qualifié de vacant lorsqu'il est inoccupé, que ce soit en attente d'occupation — par exemple proposé à la vente ou attribué à un futur occupant —, en cours de règlement de succession, ou sans affectation précise. Cette vacance, bien que parfois temporaire, constitue une part significative des logements disponibles, alors même que de nombreux habitants rencontrent des difficultés pour se loger sur le territoire. C'est pourquoi il est essentiel de recenser précisément ces logements et d'identifier les interlocuteurs concernés. À terme, il s'agira d'encourager la réhabilitation de ces biens lorsqu'elle s'avère nécessaire, puis de faciliter leur remise sur le marché immobilier.

2. Encadrer les résidences secondaires et les locations saisonnières

L'attractivité d'Amboise, ville patrimoniale au rayonnement touristique important, entraîne une forte concentration de résidences secondaires et de logements dédiés au tourisme, notamment dans le centre-ville. Ces formes d'habitat, utilisées à titre occasionnel ou mises en location courte durée, participent à la tension du marché immobilier local en réduisant l'offre de logements disponibles à l'année. Il s'agit alors pour la Ville de réfléchir à une régulation des locations touristiques et des résidences secondaires, par des outils juridiques, fiscaux et fonciers adaptés. Cette démarche peut se mener en concertation avec les propriétaires concernés, afin d'explorer les alternatives possibles. Un inventaire est en cours pour recenser les logements vacants, première étape d'un travail qui a pour objectif de rétablir un équilibre entre attractivité touristique et droit au logement, notamment pour les actifs du territoire. C'est un travail très fin, car il y a une grande diversité de situations.

3. Favoriser une offre de logement accessible et de qualité

Face à la tension croissante du marché immobilier, la réponse publique doit pouvoir garantir une offre de logements accessible à tous. Cela passe notamment par le développement de logements à loyers modérés, de logements sociaux et la promotion d'habitats intergénérationnels adaptés aux besoins actuels. Des dispositifs d'accession à la propriété pour les jeunes ménages peuvent aussi être pensés. Les nouvelles constructions doivent s'ajuster aux évolutions démographiques, en privilégiant des typologies telles que les appartements ou maisons de 2 à 3 pièces, en adéquation avec la réduction de la taille des ménages constatée sur le territoire. Parallèlement, il est essentiel d'adopter une approche de densification douce : transformation de pavillons en logements collectifs, division parcellaire raisonnée, afin de répondre à la demande croissante tout en limitant l'artificialisation des sols.

Axe 2 – Garantir un cadre de vie équilibré et préservé

1. Des logements dignes et sobres en énergie

Vivre dans un logement digne et sobre en énergie est une priorité pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire l'impact environnemental. Favoriser les rénovations thermiques constitue un levier pour atteindre cet objectif. La rénovation thermique des logements améliore leur capacité à retenir la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été, réduisant ainsi la consommation énergétique. Pour dynamiser la rénovation thermique du parc existant, de nombreux dispositifs peuvent être mis en place : réalisation de diagnostics, accompagnements techniques et/ou financiers des propriétaires, thermographie aérienne pour identifier les toitures à rénover, mise à disposition de ressources dédiées pour les propriétaires... Des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et fonctionnelle, en lien avec l'ANAH, pourraient être renforcés. La collectivité peut également montrer l'exemple par la rénovation thermique des bâtiments publics mais aussi par le développement de réseaux de chaleur, permettant de décarboner, desservir des bâtiments publics mais aussi des logements.

2. L'équilibre avec le tourisme

Le cadre de vie constitue l'une des principales raisons pour lesquelles les répondants au questionnaire ont choisi de s'installer à Amboise. Cette qualité de vie peut toutefois être mise à l'épreuve par la forte présence touristique, particulièrement durant les périodes de vacances et la saison estivale. Ainsi, si les sites touristiques sont des moteurs économiques majeurs pour le territoire, la pression liée à l'afflux massif de visiteurs peut parfois être perçue comme excessive par les habitants. Avec plus de 1,2 million de visiteurs chaque année, le tourisme implique des conséquences très concrètes en matière de circulation, de gestion des déchets, d'eau, de tranquillité publique. Favoriser un tourisme diversifié, centré autour d'autres atouts du territoire, comme le patrimoine industriel, peut être un travail mené, comme le développement d'un tourisme d'hiver, qui permettrait de mieux répartir les flux tout au long de l'année. L'Office du tourisme doit être acteur de cette diversification, en proposant aux touristes et visiteurs de passage une diversité d'activités et en assurant une mise en valeur de l'ensemble des activités au-delà de la proposition patrimoniale classique. Par ailleurs, il est important de favoriser la réappropriation des lieux touristiques par les habitants, en incitant par exemple les lieux touristiques à proposer des tarifs préférentiels aux habitants et habitantes de la commune. Pour favoriser la rencontre entre touristes et habitants, notamment dans tous les quartiers, la mise en place d'événements, de lieux de rencontre et de parcours de découverte variés a également été proposé lors des ateliers prospectifs.

3. Assurer des services urbains de qualité

Il est primordial d'offrir aux habitants des services urbains de proximité adaptés à leurs besoins. En matière de gestion des déchets, la collecte et les systèmes actuels peuvent être optimisés. Un accompagnement au transport des déchets verts et des encombrants doit être notamment pensé dans ce cadre. La déchetterie intercommunale située dans la zone de la Boitardière doit évoluer pour mieux répondre aux besoins actuels. Plusieurs pistes sont envisagées, telles que la création d'une deuxième déchetterie ou l'agrandissement de la structure existante. Par ailleurs, des projets peuvent permettre de favoriser le recyclage, le réemploi et une gestion plus responsable des déchets sur le territoire. Une campagne d'information dédiée à la réduction des déchets doit accompagner ces initiatives afin de sensibiliser aux bonnes pratiques et permettre ainsi de réduire la quantité de déchets traités, d'améliorer la qualité du tri et donc de limiter les coûts et la tendance haussière de la taxe qui les finance. Par ailleurs, l'adaptation de l'éclairage public reste un enjeu de taille. L'extinction totale dans certaines parties de la ville la nuit peut poser un problème de sentiment d'insécurité. L'éclairage peut être adapté, changer d'intensité et de temps d'allumage selon les zones, leur usage et fréquentation, afin d'optimiser la consommation énergétique tout en garantissant confort et sécurité pour les habitants et habitantes. Enfin, les usages de l'eau doivent être raisonnés. Les acteurs publics et privés doivent veiller à limiter leurs consommations d'eau afin de préserver la ressource sur le long terme, en cohérence avec le plan intercommunal de gestion de l'eau.



Une ville où l'espace urbain est partagé, apaisé

Axe 1 – Repenser la place de la voiture dans les mobilités urbaines

1. Améliorer la circulation en ville

De nombreux habitants constatent une sur présence de véhicules en centre-ville, particulièrement aux heures de pointe et en période touristique. Cette situation engendre de multiples désagréments : nuisances sonores, pollution, odeurs, ainsi qu'un sentiment d'insécurité, notamment pour les piétons lors des traversées. Pour désengorger le centre-ville, des alternatives doivent être envisagées, comme la mise en place de parkings-relais aux abords de la ville, avec des navettes qui emmènent au centre-ville, ou encore l'autopartage. Certains endroits en particulier ont été mentionnés par les habitantes et habitants : les ponts Debré et Leclerc et le quai de Gaulle.

2. Rendre plus aisé le stationnement et favoriser la multimodalité

Le stationnement demeure une difficulté dans certains secteurs de la ville, notamment à la gare, autour de la cité scolaire, ainsi que dans certains quartiers. La répartition des parkings apparaît souvent déséquilibrée, avec des infrastructures qui disposent de trop peu de stationnements, entraînant une pression forte sur certaines zones. Dans ce contexte, il est essentiel de promouvoir la multimodalité, répondant aux pratiques actuelles des habitants. Par exemple, la majorité des répondants au questionnaire actifs ne travaillent pas à Amboise et utilisent plusieurs modes de transport pour rejoindre leur lieu de travail : voiture et vélo, vélo et train, train et tram, ou encore une combinaison de voiture, train et vélo. Ces pratiques appellent à des aménagements adaptés. Le réaménagement de la gare constitue une opportunité majeure pour favoriser cette multimodalité, en permettant aux transports en commun, voitures, vélos et trains de se rejoindre.

Axe 2 - Développer les mobilités douces et actives

1. Faciliter les déplacements cyclables et faire émerger une culture du vélo

Encourager les mobilités douces nécessite de créer les conditions d'un usage régulier et sécurisé du vélo. Si tout le monde ne peut se passer d'un véhicule, celles et ceux qui le souhaitent doivent pouvoir se déplacer facilement à vélo, grâce à un réseau cyclable continu, lisible et protégé.

Il s'agit, à terme, de structurer un véritable maillage cyclable, connecté aux grands itinéraires (Loire à Vélo), aux lieux de vie et aux équipements publics. Le stationnement des vélos est également à généraliser, notamment à proximité des pôles scolaires, touristiques ou commerciaux, en mobilisant également les acteurs privés. Un recensement des stationnements existants permettra d'identifier les priorités. Au-delà des infrastructures, c'est une culture du vélo qu'il reste à développer, dès le plus jeune âge : sensibilisation dans les écoles (SRAP), pédagogie sur le partage de la voirie, actions de communication, panneaux éducatifs. Il s'agit d'en faire un véritable projet local, fondé sur l'apprentissage du respect mutuel entre cyclistes, piétons et automobilistes ; changer les pratiques suppose d'accompagner l'évolution des mentalités.

2. Faciliter et sécuriser les déplacements piétons

Les déplacements à pied doivent être facilités afin d'améliorer la qualité de vie à Amboise. Or, parmi les répondants au questionnaire Amboise 2040, une majorité souligne que se déplacer à pied dans la ville est peu aisé. Les difficultés proviennent notamment de l'état dégradé de certains trottoirs, parfois étroits de surcroît, et donc non adaptés aux personnes à mobilité réduite ou aux familles avec poussettes. L'objectif serait donc d'améliorer ces trottoirs et les traversées piétonnes, avec une priorité donnée aux zones les plus sensibles, notamment autour des écoles et des EHPAD. Lorsque les rues sont trop étroites, il peut être envisagé de limiter l'aménagement à un seul trottoir, accompagné de passages piétons sécurisés. Il s'agit également de définir un plan de mobilité piétonne permettant de relier la Loire à la forêt d'Amboise, en desservant les pôles de vie par des cheminements doux, notamment en empruntant les chemins ruraux.

Ces chemins doivent être préservés, et la création de continuités pour faciliter la découverte de paysages et du patrimoine d'Amboise peut être encouragée : Loire, vallées, vignes, champs, forêt et bâti. Ce réseau doit aussi répondre aux besoins des exploitants agricoles, en prévoyant des chemins de contournement.

3. Développer et adapter les services de transport en commun

Le fonctionnement actuel du bus de ville fait l'objet de remarques de la part d'habitants, tant dans les questionnaires qu'au cours des ateliers. La ligne existante ne répond pas suffisamment aux attentes : les horaires sont jugés en partie peu pratiques, les trajets trop longs, et donc les fréquences inadaptées. Il est également souligné que les correspondances avec les trains à la gare d'Amboise gagneraient à être mieux coordonnées. Une réflexion sur les itinéraires et les horaires, voire sur la création de nouvelles lignes, apparaît donc nécessaire pour renforcer l'usage des transports en commun. Le développement de lignes de transport entre Amboise et les autres communes de la CCVA constitue également un point de réflexion important. Enfin, pour répondre aux besoins de publics spécifiques (personnes âgées, isolées ou non motorisées), il est important de développer des solutions de transport solidaire, comme des services à la demande, ou la relance de dispositifs tels que Rézo Pouce, réseau d'auto-stop organisé.

Axe 3 – Le partage de la ville avec la nature

1. Favoriser la végétalisation urbaine

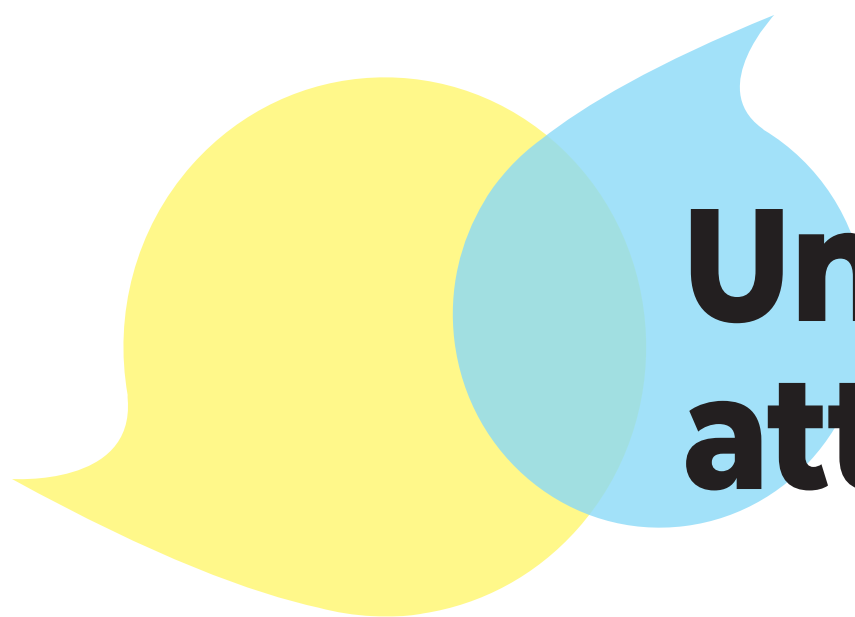
Le constat est fait que la ville d'Amboise est une ville très minérale. L'objectif ZAN 2050 impose d'ores et déjà une réflexion autour de la végétalisation de l'espace urbain. L'intégration systématique de végétalisation dans les projets urbains doit être pensée : zones de stationnements arborées, corridors végétaux, ombrages pour les voies douces, ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau (récupérateurs, sols perméables...). Au-delà de la végétalisation, ce sont des objectifs de renaturation qui doivent être pensés. La renaturation consiste à redonner au sol ses fonctions écologiques. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de transition écologique, en lien avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. La renaturation peut être coûteuse (jusqu'à 390 €/m²), mais elle est économiquement viable dans certains cas, notamment sur des friches non polluées. Elle nécessite une coordination entre de nombreux acteurs et un accompagnement financier adapté. La végétalisation présente aussi l'avantage de créer des îlots de fraîcheur dans la ville, bienvenues lors d'épisodes de forte chaleur. Face au changement climatique, la végétalisation des espaces publics, des cours d'école, des pieds d'immeuble et des quartiers prioritaires est une nécessité. Cette végétalisation doit être pensée de pair avec l'accessibilité des aménagements, pour les personnes en situations de handicap (déficience visuelle, fauteuil roulant...). Les documents d'urbanisme doivent devenir des leviers concrets de résilience, pour protéger les sols agricoles, imposer des espaces végétalisés dans les projets immobiliers, favoriser la réhabilitation plutôt que la démolition, et garantir un accès à un logement abordable, confortable et économe en énergie.

2. Revaloriser le patrimoine naturel que constitue la Loire

La Loire constitue un patrimoine naturel important, au cœur de l'identité du Val d'Amboise. Pourtant, elle reste sous-exploitée dans l'aménagement de la ville. Le fleuve divise la commune et l'on constate un manque d'appropriation des bords de Loire par les habitants et visiteurs de la ville. Un projet de revalorisation des bords de Loire peut être engagé. Il s'agirait à la fois d'y imaginer des aménagements piétons : promenade, amélioration de l'accessibilité, des pontons, mais aussi d'y développer des équipements de loisirs : street workout, parcours de santé, plantations, mobiliers urbains, en lien avec l'itinéraire cyclable de la Loire à Vélo. L'attention sera portée sur l'équilibre à trouver entre la valorisation et la conservation de ce patrimoine naturel, qui reste le plus long fleuve sauvage d'Europe. Au-delà de la Loire, d'autres éléments de patrimoine naturels sont à protéger. Le développement du territoire doit se faire en lien étroit avec la nature. Les vallées, les coupures d'urbanisation (vallée de l'Amasse, vau de Bonin...) sont aussi des remparts naturels contre les risques d'inondation.

3. Créer de nouveaux lieux végétalisés / valoriser les espaces arborés

Le manque de parcs urbains et d'espaces végétalisés est régulièrement souligné par les habitants. Il apparaît intéressant de créer de nouveaux lieux de nature en ville, qui favorisent à la fois la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et le bien-être. Des aménagements peuvent s'inspirer de projets alliant végétalisation, attractivité et pédagogie. Certains espaces existants gagneraient à être revalorisés, comme celui de la Moutonnerie, qui pourrait devenir un lieu animé à l'image de la Varenne-sous-Chandon. En parallèle, la préservation des espaces agricoles et des paysages remarquables du Val de Loire constitue un enjeu majeur, en particulier en bord de Loire, où le maintien et le développement de jardins potagers ou familiaux peuvent contribuer à une ville plus nourricière et plus verte. Enfin, l'enjeu est également de multiplier les lieux de vie calmes, ombragés et végétalisés dans tous les quartiers, pour offrir à chacun un accès à la nature. De même, les espaces naturels existants visent à être valorisés et définis comme des lieux de vie. Aujourd'hui sous-utilisée, l'Île d'Or peut devenir un lieu de détente, d'activités familiales et culturelles... Une signalétique renforcée et une valorisation paysagère sont au service de ces usages.



Une ville attractive

Axe 1 – Accueillir et faire connaître Amboise autrement

1. Diversifier l'image du territoire et l'offre touristique

L'image d'Amboise reste aujourd'hui fortement associée à son patrimoine ligérien et aux grands châteaux de la Loire. Si cette attractivité touristique constitue une force, elle ne reflète pas la diversité des ressources et des identités du territoire. L'enjeu est de faire émerger une image plurielle de la ville, plus représentative des ressources locales. L'offre touristique peut ainsi être ouverte à de nouveaux éléments : tourisme industriel, tourisme des savoir-faire, événements culturels à l'année, valorisation de l'artisanat et de la gastronomie, soutien aux commerces de proximité. De même, les quartiers de la ville peuvent être mis en valeur par la signalétique, des parcours piétons, des animations. Amboise, à l'échelle de la communauté de communes peut porter une stratégie de marque territoriale qui reflète la diversité du territoire : qualité de vie, environnement, innovation, filières économiques, patrimoine, mais aussi son identité viticole, centrale dans le paysage et la culture locale. La création de parcours oenotouristiques serait un plus bienvenu. Cette identité viticole constitue un marqueur fort de la région, qui doit être protégée et valorisée. Cela implique de préserver les parcelles agricoles sous pression foncière, d'éviter l'enfrichement des vignes classées en AOC, et de les intégrer dans les parcours de découverte.

2. Offrir un politique d'accueil des nouveaux arrivants, améliorer la lisibilité de l'offre.

La politique d'accueil à destination des nouveaux habitants de la commune gagnerait à se réaffirmer. Elle peut se renforcer en organisation des présentations de l'offre locale d'emploi, de formation, de services. Un espace d'information centralisé a été aussi proposé lors des ateliers ainsi qu'un inventaire des entreprises du territoire par secteur d'activité. De même, l'accueil de nouveaux publics (familles, étudiants, jeunes actifs) peut être facilité par la création de lieux polyvalents. Le développement économique de la ville reste une priorité. Il s'agit de renforcer le tissu d'entreprises présentes sur le territoire, consolider le rôle de pôle économique local, continuer à améliorer les liaisons avec les métropoles de Tours et de Blois... Le soutien à la formation tout au long de la vie, en lien avec les structures d'insertion et les associations, est un levier d'émancipation.

Axe 2 - Développer les services et commerces de proximité

1. Soutenir l'implantation de commerces dans les quartiers.

Le tissu commercial d'Amboise est aujourd'hui très concentré sur la rue Nationale et la zone de la Boitardière. Il convient de soutenir l'implantation de commerces de proximité dans les quartiers, notamment côté Saint-Denis, et d'encourager les formes alternatives (commerces ambulants, marchés, locaux partagés). Les projets immobiliers d'envergure devront intégrer, dès la conception, des espaces dédiés aux services et commerces, pour créer de véritables cœurs de vie dans les quartiers. L'espace urbain doit être conçu pour répondre aux besoins de toutes et tous, en particulier dans les quartiers prioritaires. Des services de proximité, tels qu'une pharmacie ou des distributeurs de billets, sont attendus par les habitants.

2. Maintenir et assurer un service public de qualité

La qualité des services publics est une exigence à maintenir. Pourtant, des habitants expriment des difficultés d'accès : horaires restreints, dispersion des lieux, besoin de véhicule, complexité des démarches. La Ville doit agir pour maintenir une présence de proximité, garantir un accueil physique pour tous, et lutter contre le désengagement progressif des services publics nationaux. Il s'agit aussi de prévenir les fractures d'accès aux droits, en particulier pour les personnes éloignées du numérique. Cela passe par des mesures concrètes déjà en partie mises en place : horaires élargis, guichets partagés, unification de la communication, développement d'outils numériques accessibles.

Axe 3 – Une offre sportive et culturelle accessible et ouverte

1. Favoriser une pratique adaptée et facilitée du sport

À Amboise, l'offre sportive reste structurée autour de la pratique en club ou de la compétition. Pour répondre à l'évolution des modes de vie, il est nécessaire de favoriser des pratiques libres, souples et accessibles à tous les publics. Il s'agit de développer des équipements en accès libre (terrains de tennis, city stades, piste d'athlétisme), moderniser les parcours de santé existants, et proposer de nouveaux aménagements adaptés aux pratiques contemporaines : parcours de street workout, modules sportifs aux arrêts de bus. Des sites comme la Grille Dorée ou la Moutonnerie pourraient accueillir ces nouveaux équipements. En ce sens, un travail de valorisation et d'ouverture des équipements existants peut être engagé, afin d'en faire des lieux partagés, de rencontres et d'activités quotidiennes. Cette offre sera pensée pour s'adapter à toutes les réalités : horaires flexibles, pratiques intergénérationnelles, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, inclusion des publics précaires.

2. Soutenir et encourager l'inclusivité dans les associations sportives

Le sport est une pratique qui doit pouvoir être accessible à tous et à toutes. La Ville doit amplifier ce mouvement en soutenant les clubs dans leurs projets d'inclusion : achat de matériel adapté, formations spécifiques, accompagnement dans l'accueil de publics fragiles ou éloignés de la pratique sportive. Cette dynamique permet l'émergence d'une offre sportive plus diverse, accessible à tous les âges, à toutes les situations, à toutes les capacités. Les exemples des clubs de basket et de tennis montrent que ces pratiques sont déjà en cours : elles doivent être généralisées et valorisées.

3. Développer une culture dynamique et ouverte à l'international

Pour toucher de nouveaux publics, Amboise peut développer des événements culturels dans de nouveaux espaces : EHPAD, quartiers, parcs, friches urbaines... Cette politique « hors-les-murs » permet de renforcer le lien entre les habitants et la culture.

Il s'agit également de soutenir des projets culturels portés par les habitants et associations : cinéma de type "arts et essais" en format associatif, actions culinaires interculturelles, spectacles mobiles. De même, les coopérations culturelles à l'échelle européenne sont vivement encouragées et valorisée par la ville. Le jumelage avec la ville italienne de Vinci, récemment relancé, en est la preuve. Ce lien historique, emblématique de l'héritage de Léonard de Vinci peut être ravivé à travers des projets culturels, éducatifs et citoyens (échanges, coopérations, rencontres...).



Axe 1 – Mieux accompagner les âges de la vie

1. Une ville accueillante

Dans un contexte de vieillissement de la population, le cadre de vie doit être adapté aux besoins des personnes âgées. C'est aussi l'occasion pour repenser globalement l'espace public pour qu'il soit plus accueillant à tous (enfants en bas âge, familles, personnes en situation de handicaps, jeunes...) Cela passe par l'aménagement de l'espace public : installation de bancs sur les trajets longs, création de sanitaires accessibles, développement de stationnements PMR, accessibilité renforcée dans les parcs et espaces de détente. Au-delà des aménagements, l'accompagnement social, notamment celui des aînés, peut être renforcé par des réseaux de proximité. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de favoriser et soutenir l'intergénérationnel. Cela doit contribuer au bien « vivre ensemble ».

2. Soutenir les mobilités solidaires

La mobilité est un facteur central d'autonomie. Pour les personnes âgées, handicapées ou isolées, la Ville peut développer une offre de transport solidaire adaptée en complément du dispositif actuel (Croix Rouge) : taxis à tarif modéré, navettes en lien avec les EHPAD et associations, expérimentations de transport à la demande avec contribution... L'autonomie des personnes en situation de handicap doit être une priorité. Cela passe par des aménagements adaptés, mais aussi par des solutions de mobilité spécifiques : navettes, covoiturage de proximité, transports adaptés.

3. Des écoles agréables et écologiques

D'ici 2040, il s'agit de construire une ambition éducative partagée autour d'un Projet Éducatif de Territoire coconstruit, qui assure une continuité éducative de la petite enfance à l'adolescence, entre école, temps périscolaire et temps libre. Tous les enfants du territoire doivent être concernés, avec une articulation des dimensions scolaires, culturelles, sportives, citoyennes et environnementales de l'éducation. Les écoles quant à elles doivent être bien isolées, confortables toute l'année, et équipées de mobiliers flexibles permettant des pédagogies variées. Des cours d'écoles végétalisées, intégrant des potagers pédagogiques, des zones d'ombre et des espaces calmes sont à imaginer, le tout alimenté grâce à des récupérateurs d'eau. L'enseignement pourrait se faire dehors. Les écoles ont aussi vocation à être équipées numériquement. Plus largement, il s'agit de prendre en compte le point de vue des enfants dans chaque projet d'aménagement urbain. Cela inclut la création d'espaces sécurisés, l'aménagement d'aires de jeux adaptées, et plus largement, la conception d'environnements pensés pour eux. Parmi les propositions fréquemment évoquées par les habitants et habitantes, la création d'un skatepark revient régulièrement.

Axe 2 - Accès aux soins

1. Accueillir des spécialistes sur le territoire

Les résultats de la consultation ont révélé que 85 % des répondants estiment avoir un accès satisfaisant à un médecin généraliste mais 81 % rencontrent des difficultés majeures pour consulter un spécialiste. Les disciplines les plus concernées sont la dermatologie, la gynécologie, l'ophtalmologie, la dentisterie, la kinésithérapie ou encore l'orthophonie. Les principaux freins identifiés sont le manque de professionnels disponibles, des délais d'attente très longs, parfois de plusieurs mois, la nécessité de se déplacer loin, y compris hors département... Une offre de santé plus complète est nécessaire, facilitant l'installation de médecins spécialistes. Les premières actions en la matière, menées depuis 2023, sont particulièrement encourageantes et doivent se poursuivre. Il s'agit dans un même temps de poursuivre la politique d'accueil de médecins généralistes de manière à parvenir à un taux de couverture plus confortable.

2. Promouvoir une culture de la prévention et de l'éducation à la santé

Au-delà de l'accès aux soins, il s'agit de promouvoir une culture partagée de la prévention, notamment par la mise en place d'ateliers d'éducation à la santé, de permanences de prévention et de conférences locales associant professionnels, habitants et institutions.



Favoriser l'engagement citoyen et associatif

Axe 1 – Soutenir le tissu associatif par un accompagnement actif

L'offre associative à Amboise est importante, avec environ 200 associations recensées. La Maison des associations, de la citoyenneté et de la transition écologique récemment ouverte incarne cette volonté de dynamiser et encourager le tissu associatif local. Ce lieu a vocation à devenir une véritable ressource pour les associations locales : un espace d'accompagnement aux démarches administratives, de soutien à la formation des bénévoles, et de montée en compétences pour les porteurs de projets. Au-delà de sa fonction d'appui, la Maison des associations se veut aussi un espace de lien et de coopération. En créant un cadre convivial, l'objectif est d'encourager les échanges entre associations, le partage d'idées, de savoir-faire et de matériel.

Axe 2 – Valoriser et promouvoir l'engagement sous toutes ses formes

1. Valoriser le bénévolat

Le bénévolat est un pilier du monde associatif et ses acteurs doivent être valorisés à ce titre. De nombreux dispositifs existent pour cela. Une charte intercommunale du bénévolat, proposée dans le projet de territoire de la communauté de communes, pourrait encadrer cette dynamique. Reconnaître les compétences des bénévoles par divers systèmes permettrait de mettre en valeur le travail fourni.

2. Accompagner de nouvelles formes d'engagement

Pour s'adapter aux rythmes de vie actuels, la Ville peut encourager des formes souples d'engagement : missions ponctuelles, implication sur des projets courts. De même, les jeunes doivent pouvoir s'engager et être reconnus pour cela. Des systèmes de valorisation, des avantages concrets et des actions dans les établissements scolaires peuvent être mis en place dans ce cadre. Une centralisation de l'information permettrait à chacun de mieux identifier les possibilités d'engagement, en fonction de son âge, de ses disponibilités et de ses envies.

Axe 3 – Relayer et soutenir le lien social / la vie de quartier

1. Faire des quartiers des lieux du vivre-ensemble

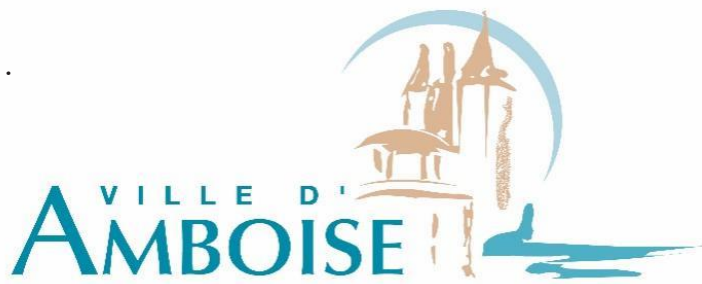
Pour renforcer la proximité, chaque “grand” quartier pourrait disposer d’un lieu identifié, une salle communale ou intercommunale, qui permettrait les temps collectifs et festifs. En ce sens, des comités de quartier peuvent être créés et animés par la ville. Ces derniers peuvent alors relayer les besoins, organiser des temps conviviaux (fêtes des voisins, repas de quartiers) et ainsi participer au dialogue entre les habitants et habitantes et la Ville. Un tel déploiement nécessite un agent municipal référent dédié à l’animation de la vie de quartier et à l’appui logistique aux comités. Les formes d’entraide et d’autonomie locale doivent être encouragées : troc, achats groupés, covoiturage de quartier, tableaux de partage (type RézoPouce). Dans les quartiers prioritaires de la ville, le travail conjoint entre les bailleurs sociaux, les services de l’État et de la commune doit aussi encourager cette dynamique citoyenne. Dans ce cadre, des espaces publics aménagés peuvent être pensés : terrains de jeux, bancs, tables, ombrages, jardins partagés...

2. Mettre en place des lieux privilégiés de discussions et d’échanges

Le dialogue entre la municipalité et les habitants et habitantes doit être poursuivi et renforcé : rencontres, diagnostics en marchant, consultations, votations... Ce sont des dispositifs qui permettront aux habitants de participer aux politiques publiques menées à Amboise, et de participer à l’amélioration de leur quotidien. Le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Enfants sont des outils précieux à valoriser. Des comités de quartier pourraient compléter ces dispositifs.



Annexe : délibération du 3 juillet 2025



CONSEIL MUNICIPAL
DU
3 juillet 2025 à 19h

Liste des délibérations présentées

- 25-077 : Renouvellement désignation référent déontologue - approuvée
- 25-078 : Convention de mise à disposition du foyer Malétrenne – antenne sud du Relais Petite Enfance (RPE) - approuvée
- 25-079 : Protocole transactionnel avec la Fondation Saint Louis (pour les frais non pris en charge par le FARU) - approuvée
- 25-080 : Adhésion à l'Association des Amis de la Gendarmerie- approuvée
- 25-081 : Décision modificative n°1- approuvée
- 25-082 : Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales- approuvée
- 25-083 : Admission en non-valeur- approuvée
- 25-084 : Mise à jour du tableau des effectifs- approuvée
- 25-085 : Modification du règlement intérieur de la collectivité et du règlement du temps de travail adopté par le Conseil Municipal consacré aux ASA- approuvée
- 25-086 : Modification du règlement intérieur de la collectivité – intégration de dispositions relatives à la consommation d'alcool et de stupéfiants - approuvée
- 25-087 : Adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion d'Indre et Loire et la MNT- approuvée
- 25-088 : Adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative- approuvée
- 25-089 : Modification et création des tarifs des cimetières- approuvée
- 25-090 : Création d'une brigade cynophile au sein de la Police Municipale d'Amboise- approuvée

25-091 : Renouvellement des mises à disposition des équipements sportifs à titre gratuit - approuvée

25-092 : Renouvellement des mises à disposition des salles de la Maison des Associations, de la Citoyenneté et de la Transition Ecologique à titre gratuit- approuvée

25-093 : Demande d'aide au projet – Ovale de Loire Amboise Rugby- approuvée

25-094 : Mise en place d'une tarification pour la vente de cartes postales au camping- approuvée

25-095 : Mandat spécial pour un déplacement à Băleni en Roumanie- approuvée

25-096 : Aide au projet pour les associations culturelles amboisiennes - approuvée

25-097 : Mise à disposition gracieuse des salles municipales- approuvée

25-098 : Conventions de mise à disposition de locaux aux associations amboisiennes- approuvée

25-099 : Modification des tarifs de la saison culturelle- approuvée

25-100 : Convention de mise à disposition gratuite de l'école Jules Ferry à l'association Salsamania - approuvée

25-101 : Règlement intérieur du pédibus de l'école Paul Louis Courier- approuvée

25-102 : Projet de territoire – Amboise 2040 - approuvée

25-103 : Convention de réservation 2025/01 entre CDC Habitat Social et la Ville d'Amboise (gestion en flux des attributions de logements sociaux) - approuvée

25-104 : Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires d'Amboise (programme d'actions) - approuvée

25-105 : Programme de réussite éducative : subvention de la ville au CCAS- approuvée

25-106 : Subventions 2025- approuvée



Annexe : Questionnaire aux habitants

Habiter à Amboise

Pourquoi avez-vous choisi Amboise comme commune de résidence ?

☐ J'y ai toujours habité (ou à proximité)

☐ Pour le travail

☐ Pour le cadre de vie

☐ Pour la famille

☐ Autre

Êtes-vous :

Avez-vous rencontré des difficultés à trouver votre logement actuel ?

Si oui, lesquelles ?

Avez-vous des choses à ajouter sur ce thème ?

Emploi

Travaillez vous à Amboise ?

Si non, où travaillez vous ?

Combien de kilomètres parcourez vous pour aller travailler ?

Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour aller travailler ?

Faites-vous du télétravail régulièrement ou en permanence ?

Service public

Avez-vous des difficultés pour avoir accès aux services publics du territoire ? Mairie, Communauté de communes, Smictom, CCAS, France services...

☐ Oui☐ Non

Si oui, lesquels et pourquoi ?

Se soigner à Amboise

Arrivez-vous à obtenir un rendez-vous chez le médecin généraliste facilement ?

☐ Oui☐ Non

Arrivez-vous à obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste facilement ?

☐ Oui☐ Non

Des remarques complémentaires sur l'offre de soin ?

POUR ALLER PLUS LOIN : VOULEZ-VOUS PARTICIPER AUX ATELIERS ?

Seriez-vous intéressé.e pour participer à 1 ou 2 ateliers de réflexion autour d'une thématique, pour construire ensemble le projet "Amboise 2040" ? Pour contribuer à construire le territoire de demain ?

Si oui, vous pouvez consulter les dates des ateliers en cliquant [ici](#) !

☐ Oui☐ Non

Pour participer à ces ateliers et/ou pour être tenu informé.e de la suite des travaux "Amboise 2040", merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous (au moins un moyen de contact).

Elles ne seront pas utilisées à d'autre fin que ce projet. Dans tous les cas, le traitement des données du questionnaire restera anonyme.

Se déplacer en ville

Quel est le mode de transport que vous utilisez le plus ?

☐ Voiture

☐ Vélo

☐ Train

☐ Bus de la Ville

☐ Marche

☐ Autre

Globalement considérez-vous que les déplacements à Amboise sont :

Si peu aisés, pourquoi ?

Avez-vous des remarques complémentaires sur les mobilités à Amboise :

Grandir et vieillir à Amboise

Considérez-vous que l'offre d'accueil du jeune enfant (assistants maternels, crèches, halte-garderie, ALSH) est satisfaisante ?

Si non, pourquoi ?

Considérez-vous que l'offre d'accueil du jeune enfant (assistants maternels, crèches, halte-garderie, ALSH) est satisfaisante ?

Si non, pourquoi ?

Considérez-vous que l'offre d'activités et de dispositifs destinée aux seniors est satisfaisante ?

Si non, pourquoi ?

Avez-vous des remarques complémentaires :

Amboise en 2040

Venons-en à présent à notre ville dans 15 ans.

Selon vous, quels sont les 5 plus grands enjeux auxquels Amboise va devoir faire face en 2040 ?

- ☐ Préserver les ressources naturelles
- ☐ Préserver le cadre de vie
- ☐ Adapter la ville au changement climatique
- ☐ Rénover les bâtiments municipaux
- ☐ Adapter les modes de déplacement
- ☐ Développer l'activité économique / l'offre commerciale
- ☐ Développer l'offre de loisirs et sportive
- ☐ Développer l'offre de loisirs et sportive
- ☐ Accueillir des professionnels de santé
- ☐ Valoriser le patrimoine
- ☐ Accompagner l'innovation
- ☐ Valoriser la parole citoyenne
- ☐ Lutter contre la précarité
- ☐ Développer l'emploi
- ☐ Développer le tourisme
- ☐ Lutter contre les discriminations
- ☐ Accompagner le vieillissement
- ☐ Autre

Vie associative, sport, culture et citoyenneté

Pratiquez-vous des activités à Amboise ? Sport, loisirs, culture, etc...

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

Avez-vous des propositions pour dynamiser la vie des associations :

Vous considérez-vous bien informé.e des actions municipales ?

Oui

Non

Par quels moyens vous informez-vous de l'actualité locale ? (Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Dans le magazine de la ville
- ☐ Sur le site internet
- ☐ En regardant l'affichage municipal
- ☐ En allant à la mairie
- ☐ Par le "bouche à oreille"
- ☐ Par la presse (écrite, radio)
- ☐ Sur les réseaux sociaux
- ☐ Nulle part

Avez-vous des remarques complémentaires :